

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

SUSPENE (Arnaud) et BLET-LEMARQUAND (Maryse) — Un coin augustéen d'époque moderne conservé au Louvre	34
SARAH (Guillaume), PASTY (Jean-François) et ARNAUD (Philippe) — Découverte d'une obole carolingienne à Urçay (Allier). Le monnayage de Lothaire (954-986) de l'atelier de Bourges	41
ILISCH (Peter) — Les monnaies du Saint-Empire du x ^e et xi ^e siècle : exportation ou circulation interne ?	49
COATIVY (Yves) — Les monnaies vietnamiennes d'or et d'argent anépigraphes et à légendes (1820-1883)	57

CORRESPONDANCES

BRICAULT (Laurent), DELRIEUX (Fabrice) — Retour sur les monnaies de Gangra-Germanicopolis de Paphlagonie	62
KIWAN (Khaled), KENNAWI (Ammar) — Trésor monétaire romain de Syrie (Alep, Tell Mishrifat)	66
ADAM (Christophe) — Le monnayage de Raoul (923-936) à Troyes	70
CHARLET (Christian), HOLLARD (Dominique) — L'art de Benjamin Duvivier au service de deux hauts dignitaires francs-maçons : Philippe d'Orléans et le duc de Bouillon	73

SOCIÉTÉ

Compte rendu de la séance du 6 février 2016	77
---	----

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 5 MARS 2016

14h AG

BnF Salle des Commissions

SAMEDI 30 AVRIL 2016

14h - Monnayages gaulois

BnF Salle des Commissions

SAMEDI 2 AVRIL 2016

14h

BnF Salle des Commissions

10-12 JUIN 2016

Journées numismatiques
à Colmar

ÉTUDES ET TRAVAUX

SUSPENE (Arnaud) et BLET-LEMARQUAND (Maryse)¹ – **Un coin augustéen d'époque moderne conservé au Louvre.**

Le coin dont il est ici question est un coin de droit à l'effigie d'Auguste conservé au musée du Louvre (numéro d'inventaire usuel Br 5771). Ce coin, qui porte la curieuse légende DIVI FILIVS, est entré au Louvre avec le reste de la première collection Durand le 2 mars 1825 par la volonté de Charles X². Il porte le numéro d'ordre ED 4225 dans le catalogue de la collection, réalisé au moment de l'acquisition.



Figure 1 – Le coin du Louvre
(vue du type).



Figure 2 – Le coin du Louvre
(vue générale).

L'histoire du coin

La collection Durand est le résultat de la passion d'Edme Antoine Durand (1768-1835), antiquaire bien connu sous l'Empire et la Restauration. Tout en vivant de son fructueux négoce, Durand a constitué pour son bénéficiaire personnel des collections dont ses contemporains parlaient avec admiration. Grand voyageur, il a beaucoup exploité les fouilles d'Italie méridionale. Il a aussi acheté de nombreux cabinets particuliers et a commercé intensément avec les principaux marchands de son temps dans toute l'Europe. Il avait naturellement un médaillier comptant 8371 « médailles » en 1817 et encore 1432 en 1835, et on sait qu'il fréquentait Mionnet et Rollin. Des échanges et transactions avec le Cabinet des Médailles sont également attestés. Les résultats de la thèse que M^{me} Louise Détrez consacre actuellement à Durand devraient nous permettre d'en savoir plus. En attendant, nous remercions M^{me} Détrez, qui nous a fourni les informations dont nous venons de faire état³.

Jusqu'à ces derniers jours, on ne savait rien d'autre sur l'histoire du coin du Louvre. L'article de référence de William Malkmus sur les coins antiques et médiévaux contient cependant d'importantes informations qui permettent de lever un coin du voile⁴.

1. arnaud.suspene@univ-orleans.fr ; lemarquand@cnsr-orleans.fr.

2. Après la vente de cette première collection, Durand en constitua une seconde qui fut dispersée en 1836.

3. Voir DÉTREZ 2014.

4. MALKMUS 2007.

Dans son corpus, Malkmus mentionne en effet un mystérieux coin augustéen de localisation inconnue portant la légende *DIVI FILIVS*⁵. Malkmus signale la présence de ce coin dans la collection de l'Abbé Campion de Tersan au moment où elle fut vendue, en 1819⁶. Selon Malkmus, ce coin aurait alors été acquis par Durand en même temps qu'un autre coin augustéen⁷. La légende *DIVI FILIVS* et la mention de l'acheteur, Durand, garantissent que le premier coin est bien celui du Louvre, dont Malkmus ignorait l'existence.

Les informations dont Malkmus disposait étaient en fait tirées d'un article de M. Dhénin dans le *BSFN* de 1977⁸. C'est grâce à un catalogue annoté de la vente de Campion de Tersan conservé à la BnF que Michel Dhénin savait que les deux coins avaient été acquis par Durand (pour la somme de 58 francs)⁹. Dhénin avait été orienté vers cette vente par l'ouvrage de Grivaud de la Vincelle, *Arts et Métiers des Anciens*, Paris, 1819.

Si Dhénin se documentait sur les coins romains, c'est qu'il venait précisément de découvrir au Cabinet des Médailles un coin augustéen oublié. Grâce aux planches de Grivaud de la Vincelle, il eut la preuve que ce coin était en fait le second coin de la vente Campion de Tersan, acquis par Durand en même temps que le coin *DIVI FILIVS*, dont Dhénin ne savait rien non plus¹⁰.

Fait important pour notre propos, Dhénin a pu prouver l'authenticité du coin du Cabinet des Médailles et même reconstituer son histoire complète¹¹. Il a démontré en effet qu'il s'agissait de l'un des deux coins trouvés dans la fontaine de Nîmes en 1739, découverte bien connue par Caylus et Ménard¹². À une date indéterminée, le coin nîmois passa dans la collection de l'abbé de Tersan, puis en 1819 dans celle de Durand, puis dans la collection Allier de Hauteroche ; il fut enfin vendu au Cabinet des Médailles par Midy d'Ermesnis le 11 janvier 1828 d'après le registre d'acquisition du Cabinet des Médailles cité par Dhénin. Les deux coins entrés ensemble dans la collection Durand au moment de la vente Campion de Tersan, celui du Louvre et celui des Médailles, ne l'ont donc pas quittée au même moment¹³.

En résumé, nous savons désormais que le coin du Louvre était présent dans la collection Campion de Tersan, où se trouvait aussi un des deux coins découverts à Nîmes en 1739, jusqu'à son achat par Durand en 1819.

5. Ce coin porte le numéro V 13d dans le corpus de Malkmus.

6. La vente Campion de Tersan avait commencé le 8 novembre 1819 et le coin figurait au catalogue sous le numéro 224 (cf. *Catalogue des objets d'antiquité et de curiosité qui composaient le cabinet de feu M. L'Abbé Campion de Tersan...* Vente, Paris, 8 novembre 1819 et sq, Paris, 1819).

7. Cet autre coin porte le numéro V 13b dans le corpus de Malkmus et le n° 223 dans le catalogue de la vente Campion de Tersan.

8. DHÉNIN 1977.

9. *Catalogue des objets d'antiquité et de curiosité qui composaient le cabinet de feu M. L'Abbé Campion de Tersan...* Vente, Paris, 8 novembre 1819 et sq, Paris, 1819, p. 29.

10. Il le suppose vendu en 1836 (DHÉNIN 1977).

11. Dhénin a pu y rengrener un denier du Cabinet des Médailles. Cette monnaie (BNF 1387) a été frappée avant que le coin soit endommagé (sur l'état du coin de Nîmes, voir *infra*).

12. Sur les coins de la fontaine de Nîmes, leur histoire et leur intérêt pour les ateliers occidentaux de la période augustéenne, voir SUSPÈNE et *alii* 2011.

13. Quant à l'autre coin trouvé dans la fontaine de Nîmes, un coin anépigraphique des ateliers dits espagnols, il fut acquis à Nîmes par Caylus, après quelques vicissitudes dont Caylus se fait écho, et entra à son tour aux Cabinet des Médailles.

L'analyse technique du coin

Le coin du Louvre a été confié pour étude au Centre Ernest-Babelon de l'Iramat, à Orléans, et nous tenons à remercier M^{me} Sophie Descamps, conservateur en chef du patrimoine au département des Antiquités grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre, et M^{me} Frédérique Duyrat, directeur du département des Monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de France, qui sont à l'origine du projet. Voici quels ont été les résultats de l'étude.

Le coin est un objet de forme cylindrique, légèrement conique. Sa masse est de 66,54 g ; le diamètre est de 24 mm à la base du cylindre et de 22 mm à son sommet. Le diamètre du grènetis est de 17 mm, ce qui se situe dans la norme des frappes augustéennes, qui s'échelonnent entre 17 et 19 mm. La longueur du coin est 22 mm.

Ces données n'ont rien d'extraordinaire. Les autres coins augustéens conservés sont sensiblement plus grands (entre 30 et 45 mm), mais on connaît des coins de dimensions voisines, par exemple deux des trois coins celtiques présentés à la Société en septembre 2015¹⁴.

Les côtés du coin ne sont pas réguliers. La forme est plutôt polygonale que proprement circulaire. Les deux autres coins augustéens du Cabinet des Médailles qui proviennent des fouilles de Nîmes sont de forme conique¹⁵. Ils étaient, semble-t-il, destinés à être enchâssés. Des coins (celtes notamment) présentent cependant eux aussi des formes cylindriques. Ils étaient sans doute également destinés à être placés dans un support.

Le coin du Louvre a été nettoyé avec un coton-tige imbibé d'éthanol et passé à la soufflette pour évacuer les poussières, puis il a été observé à l'aide d'une loupe binoculaire et d'un MEB (microscope électronique à balayage).

L'analyse au MEB-EDX (microscope électronique à balayage – *Energy Dispersive X-Ray Analysis*) a confirmé que le coin était un coin en fer ou en acier, comme le suggère son aspect extérieur (figure 3).

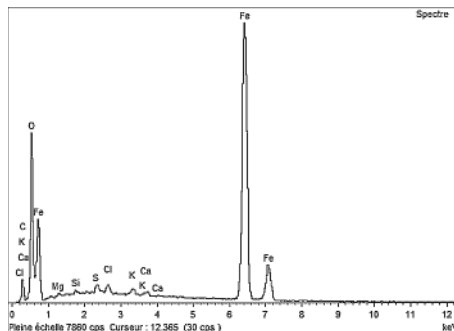


Figure 3 – Spectre MEB-EDX obtenu sur une zone plane du coin.

14. PARISOT-SILLON 2015.

15. Voir *BNCMER I*, p. 18 et pl. A pour le premier coin et DHÉNIN *et alii* 1977 pour le second (la radiographie du coin nîmois enchâssé dans une chemise de fer révèle que sa forme était conique).

Les coins en fer sont connus dans l'Antiquité, en particulier dans le monde celtique (et plus spécialement en Europe centrale et orientale)¹⁶. Des coins en fer sont également attestés dans le monde romain : il s'agit des exemplaires du Chassenard et de Windisch, d'époque tibérienne au plus tôt. St. Martin, le denier historien s'est penché sur la question, les tient pour des coins officiels¹⁷, mais ils sont isolés et ne sont pas sans poser problème. Malgré l'existence de ces exemplaires en fer, et bien que certains exemplaires signalés par Malkmus soient de composition incertaine, les coins romains sont ordinairement en bronze. C'est le cas des deux coins augustéens retrouvés dans la fontaine de Nîmes, du coin provenant des fonds de la bibliothèque Sainte-Geneviève, tous conservés au Cabinet des Médailles, et des coins retrouvés à Calagurris. On notera que le coin de bronze nîmois qui figurait dans la collection Durand a été monté dans une chemise de fer à l'époque moderne lorsqu'on a décidé d'en faire l'essai, ce qui l'a fait éclater¹⁸.

Les observations à diverses échelles réalisées sur le coin ont permis de repérer des particules métalliques d'inégal intérêt. Les plus nombreuses sont de minuscules particules, de quelques micromètres à quelques dizaines de micromètres de dimension, qui sont disséminées à la surface. Elles sont en plomb ou en argent mais aussi en acier inoxydable et résultent de pollutions diverses. Plus intéressants sont deux copeaux d'or mesurant entre 0,1 mm et 0,2 mm de long. L'un tapisse partiellement le fond d'une cupule de grènetis (copeau 1, figure 4 [haut]) et l'autre est situé à l'opposé sur une partie plane entre deux points du grènetis (copeau 2, figure 4 [bas]). Ils sont tous deux partiellement recouverts de corrosion du fer, ce qui suggère qu'ils sont anciens.

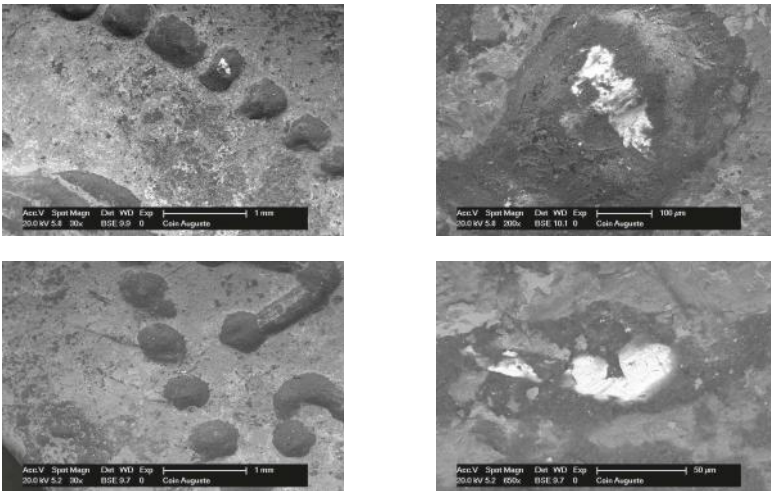


Figure 4 – Images MEB (mode électrons rétrodiffusés pour visualiser les différences de compositions) du 1^{er} copeau d'or (en haut) et du 2nd copeau d'or (en bas).

16. ZIEGAUS 2011.

17. MARTIN 2015, p. 280-283.

18. DHÉMIN 1977.

Les analyses par MEB-EDX montrent que les compositions élémentaires obtenues pour ces deux copeaux sont proches : de l'ordre de 98 % d'or pour le premier et 96 % d'or pour le second mélangés à près de 2 et 4 % d'argent et 0,5 % de cuivre (figure 5).

	Au (%)	Ag (%)	Cu (%)
Copeau 1	97,7	1,8	0,5
Copeau 2	95,9	3,7	0,4

Figure 5 – Résultats MEB-EDX obtenus sur les deux copeaux d'or.

Il est peu probable que ces traces aient été produites par inadvertance, par contact du coin avec une bague par exemple, car leur composition ne correspond pas à celles des ors actuellement utilisés en bijouterie ; l'une d'elles est de plus dans un creux. Le coin aurait donc servi à frapper au moins une monnaie en or, mais à une époque postérieure à celle d'Auguste car l'or augustéen se caractérise par des concentrations en or toujours supérieures à 99 %¹⁹. Pour le reste, le coin n'est pas usé et l'observation n'a pas révélé de dommages consécutifs à une campagne de frappe.

Une étude métallographique du coin permettrait peut-être de préciser sa période de fabrication en se fondant sur sa composition élémentaire et sa microstructure ; mais cette approche nécessite un prélèvement, ce qui est impossible sur un objet provenant d'une collection patrimoniale.

Par conséquent, ni la forme, ni les analyses élémentaires du coin, ni la composition des copeaux d'or ne correspondent parfaitement à ce que l'on attend d'un coin romain antique, et notamment d'un coin augustéen.

La typologie du coin

Le coin est un coin de droit présentant un portrait d'Auguste à droite, dans un grènetis. Le portrait est tête nue, juvénile. La gravure est de bonne qualité et on trouverait certains parallèles dans le monnayage augustéen, notamment dans les ateliers dits espagnols²⁰. On observe cependant que la tête est plutôt petite, que le nez a une allure un peu étrange et surtout que la composition de la pièce est assez aérée et géométrique, ce qui tranche avec le côté compact des émissions augustéennes.

La légende *DIVI FILIVS* répartie de part et d'autre du portrait apporte des informations complémentaires. Les lettres sont très raides, très géométriques et très espacées, bien plus qu'il n'est de règle dans les inscriptions monétaires augustéennes, qui peuvent pourtant manifester une certaine monumentalité. Certaines paraissent bouletées, ce qui ne correspond pas aux frappes occidentales d'Octavien-Auguste²¹. La légende regarde à l'intérieur, contrairement à l'usage dominant depuis la fin de la période

19. BLET-LEMARQUAND *et alii* 2015, p. 108-109.

20. Les plis diagonaux qui marquent le cou, le retour de la mèche sur le front, l'arrangement de la chevelure en petites mèches bouclées et enfin la troncature de cou se retrouvent par exemple sur *RIC* 57 et sur les émissions contemporaines (*RIC* 61 et 68 notamment). L'absence de favoris sur le coin du Louvre gêne un peu, car c'est un détail presque uniformément présent sur le monnayage « espagnol ». L'émission *RIC* 93 cependant en est dépourvue, tandis qu'elle présente les autres caractéristiques du coin du Louvre, et notamment la mèche frontale.

21. Nous remercions les membres de la *SFN* qui ont attiré notre attention sur ce point.

triumvirale²². Un dernier détail présente une importance particulière : on ne trouve jamais à aucun endroit du monnayage triumviral ou augustéen la séquence DIVI FILIVS en toutes lettres²³. Le coin du Louvre présente donc une anomalie de plus, cette fois du point de vue de l'épigraphie monétaire.

Au total, la typologie du coin du Louvre ne plaide pas elle non plus pour l'authenticité du coin. Mais si ces bizarreries et des incohérences condamnent le coin, elles suggèrent aussi que le graveur a voulu réaliser une version bien particulière du Prince.

Le choix de la tête nue renvoie plutôt aux débuts d'Octavien-Auguste. La mention de la filiation, la composition très théâtrale de la légende, l'insistance excessive sur la monumentalité et la raideur des lettres, suggère qu'on a voulu représenter le fils du Dieu Jules, non sans emphase. En deux mots, c'est la vision un peu romantique du jeune aventurier qui fit une entrée fracassante sur la scène politique romaine en 44, puis poursuivit impitoyablement les assassins de son père qui inspire ici le graveur. En dehors même de sa qualité de coin monétaire, l'objet avait de quoi séduire un marchand collectionneur comme Edme Antoine Durand. Rien ne permet de dire malheureusement s'il considérait ce coin comme un authentique coin augustéen.

Nous voudrions pour finir évoquer deux hypothèses :

- le fait que ce coin n'ait pas quitté la collection Durand au même moment que le coin trouvé à Nîmes pourrait suggérer qu'il a été détecté comme faux à date haute : ce n'est que dans le vaste ensemble acquis en 1825 qu'il a pu être vendu, tandis que le coin de Nîmes, dont l'authenticité est mieux assurée, était acheté par Allier de Hauteroche ;
- l'autre hypothèse touche sa fabrication : on se souvient que c'est à Nîmes, vers 1739, qu'on a fait l'essai du coin trouvé dans la fontaine, et que l'on a réalisé pour cela la chemise nécessaire à la frappe²⁴. Ces fouilles ont été l'objet d'une certaine publicité : c'est par ordre de l'Intendant du Languedoc, M. de Bernage, que le coin fut mis à l'essai. Peut-être a-t-on au même moment réalisé le coin du Louvre, possiblement parce que l'essai du coin antique avait mal tourné. La volonté de frapper à toute force des *aurei* au type d'Auguste, attestée par les traces d'or sur le coin du Louvre, pourrait expliquer cette fabrication²⁵. L'étrange légende DIVI FILIVS pourrait alors avoir été inspirée librement de la légende du coin endommagé, qui portait AVGVSTVS DIVI F, ou bien être tirée d'un des nombreux catalogues en usage

22. Nous devons cette remarque à M. Bernhard Woytek.

23. La filiation césarienne est une constante du monnayage augustéen, y compris dans la seconde moitié du Principat. Mais c'est évidemment à date haute, soit à la période triumvirale, que la référence césarienne est exploitée avec une intensité particulière. La filiation fait son apparition dans les légendes sous des formes diverses à partir de *RRC* 526 (datable de 40 a.C. selon Crawford). On a même sur des deniers (*RRC* 526/3 ; 534/2) et sur des bronzes très soignés (*RRC* 535/2) la séquence DIVI F, sans autre détail onomastique et avec grènetis, ce qui constitue le plus proche parallèle de la légende du coin du Louvre. Une désignation aussi elliptique est rendue possible parce que le buste de César est en regard, occupe l'autre face de la monnaie, ou bien figure sur des séries émises en même temps. Si cette logique est respectée, le coin de droit du Louvre pourrait avoir pour pendant un coin de revers figurant César avec une légende possible DIVVS IVLIVS.

24. Dhénin 1977, p. 188.

25. Dhénin souligne que les essais de coins antiques à l'époque moderne s'effectuaient plutôt avec des flans d'étain allié de plomb (Dhénin et alii 1977, p.45). Dhénin n'a pas retrouvé de traces d'or sur le coin des Médailles.

depuis le ^{xvi}^e siècle où pullulaient les représentations et les légendes fantaisistes²⁶. Dès lors, on peut imaginer que le coin endommagé et le coin du Louvre aient été conservés ensemble, depuis 1739 jusqu'à leur entrée dans la collection Durand. Cette hypothèse, naturellement, relève de la pure spéculation, mais l'allure du coin paraît correspondre aux usages du ^{xviii}^e siècle plus qu'à ceux des périodes antérieures, et il n'y a pas de doute que la compétence technique était disponible en province vers 1739²⁷.

Quoi qu'il en soit, le coin du Louvre offre un bon témoignage du goût antique d'époque moderne et permet de progresser dans notre connaissance des collections nationales ; si c'est incontestablement un faux, il s'agit tout de même d'un objet d'un grand intérêt.

Bibliographie

BLET-LEMARQUAND *et alii* 2015 : M. BLET-LEMARQUAND, A. SUSPÈNE, M. AMANDRY, Augustus' gold coinage: investigating mints and provenance through trace element concentrations, dans *Archaeometallurgy in Europe III, Proceedings of the 3rd International Conference Deutsches Bergbau-Museum Bochum, June 29 – July 1 2011*, A. Hauptmann, D. Modarressi-Tehrani (eds.), (Der Anschnitt 26), Bochum, 2015, p. 107-113.

DÉTREZ 2014 : L. DÉTREZ, Edme Antoine Durand (1768-1835) : un bâtisseur de collections, *Cahiers de l'École du Louvre, recherches en histoire de l'art, histoire des civilisations, archéologie, anthropologie et muséologie* [en ligne] n° 4, avril 2014, p. 45-55.

DHÉNIN 1977 : M. DHÉNIN, Un coin d'Auguste redécouvert, *BSFN* 32^e année, 4, avril 1977, p. 185-189.

DHÉNIN *et alii* 1977 : M. DHÉNIN, F. DRILHON, C. LAHANIER, Examen radiographique et analyse par microfluorescence X d'un coin monétaire d'Auguste, *Annales du laboratoire des musées de France*, 1977, p. 42-46.

MALKMUS 2007 : W. MALKMUS, Ancient and medieval coins, dans *Conii e scene di coniazione*, L. Travaini, A. Bolis (éd.), Rome, 2007, p. 75-240.

MARTIN 2015 : St. MARTIN, *Du Statère au Sesterce. Monnaie et romanisation dans la Gaule du Nord et de l'Est (iii^e s. a. C. / i^{er} s. p. C.)*, Bordeaux, 2015.

PARISOT-SILLON 2015 : Ch. PARISOT-SILLON, Des coins monétaires du Nord-Ouest de la Gaule découverts en Bretagne insulaire, *BSFN* 70^e année, 7, septembre 2015, p. 173-179.

SARMANT 2003 : Th. SARMANT, *La République des Médailles, Numismates et collections numismatiques à Paris du Grand Siècle au Siècle des Lumières*, Champion, Paris, 2003.

SUSPÈNE *et alii* 2011 : A. SUSPÈNE, M. BLET-LEMARQUAND, M. AMANDRY, Les monnaies d'or d'Auguste : l'apport des analyses élémentaires et le problème de l'atelier de Nîmes, dans *Proceedings of the XIVth International Numismatic Congress Glasgow 2009*, N. Holmes (éd.), Londres, 2011, p. 1073-1081.

ZIEGAUS 2011 : B. ZIEGAUS, Celtic workmanship and die production in the West and the East, dans *Barter, Money and Coinage in the ancient Mediterranean (10th – 1st Century BC)*, M. Paz García-Bellido, L. Callegarin et A. Jiménez Diez (eds.), (Anejos de AESPA, LVIII), Madrid, 2011, p. 289-299.

26. Cf. SARMANT 2003.

27. D'après les caractéristiques du coin, une fabrication tardive, y compris sous l'Empire, serait même envisageable. Nous remercions M. Jérôme Jambu pour son aide sur ces questions.

SARAH (Guillaume)¹, PASTY (Jean-François)² et ARNAUD (Philippe)³ — **Découverte d'une obole carolingienne à Urçay (Allier). Le monnayage de Lothaire (954-986) de l'atelier de Bourges⁴.**

La découverte

Cette contribution a pour vocation principale de faire connaître une obole d'un type rare, au nom d'un roi Lothaire sur une face et de la cité de Bourges sur l'autre. Cette monnaie a été découverte au cours d'un diagnostic archéologique réalisé fin 2014 (dirigé par Ph. Arnaud, INRAP) autour de l'église paroissiale Saint-Martin à Urçay⁵, petit village de l'Allier situé à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Saint-Amand-Montrond (Cher) et à environ 60 km à l'ouest de Moulins (préfecture de l'Allier). Elle provient d'un sondage extérieur implanté contre le mur gouttereau nord, au niveau de la travée centrale (figure 1). Elle a été découverte à la base de



Figure 1 – Photographie du sondage réalisé fin 2014 le long du mur nord de l'église Saint-Martin d'Urçay.

-
1. Institut de recherche sur les archéomatériaux, UMR 5060, CNRS-Université d'Orléans. Contact : sarah@cnsr-orleans.fr.
 2. INRAP Auvergne et UMR 7269 Laboratoire Méditerranéen de Préhistoire Europe Afrique (Lampea).
 3. INRAP Auvergne.
 4. Les auteurs tiennent à remercier Jean-Yves Kind, responsable de la collection des monnaies françaises au département des Monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de France et Frédérique Duyrat, directrice de ce département, pour avoir permis l'emprunt et l'analyse d'exemplaires sous leur responsabilité.
 5. ARNAUD 2015.

la séquence stratigraphique (US 32), dans un niveau caractérisé par une occupation funéraire (figure 2). En effet, un sarcophage en calcaire oolithique (F33) est encaissé dans cet horizon. La comparaison avec d'autres sarcophages du même type mis au jour du côté sud de l'église permet d'avancer une datation large entre le VIII^e et le XIII^e siècle pour ce premier ensemble funéraire. Les occupations ultérieures ont ponctuellement remanié ces niveaux anciens, comme l'attestent certaines constructions et les quelques tessons de céramique récoltés.

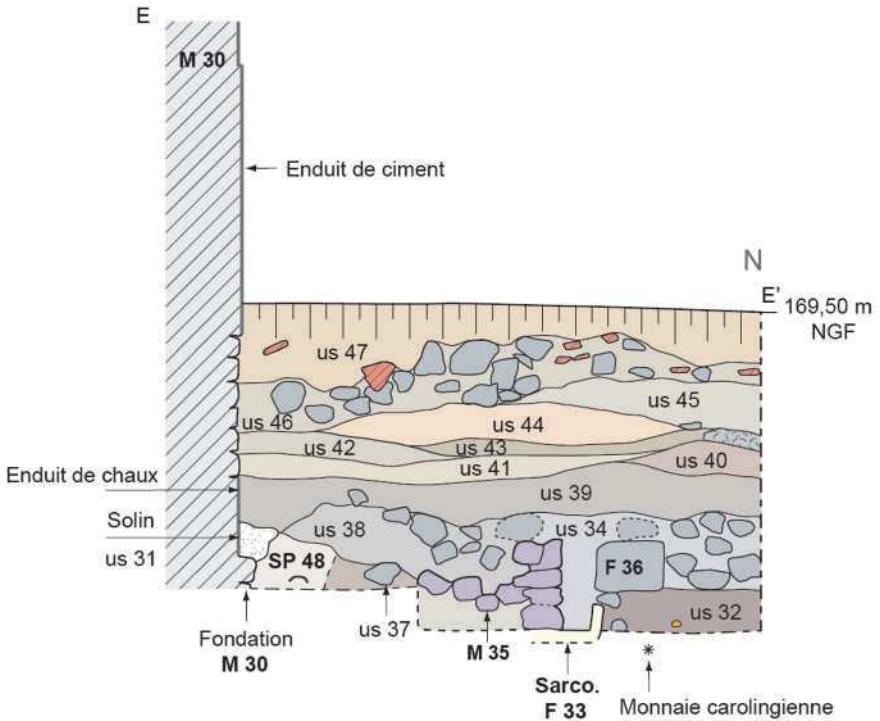


Figure 2 – Relevé en coupe de la stratigraphie du sondage avec localisation de la monnaie découverte.

L'obole mise au jour sur le site d'Urçay se décrit comme suit :
 D/ +LOTERIVS REX ; légende en cercle entre deux grènetis ; croix pattée au centre.
 R/ BITV/RICES ; légende dans le champ en deux lignes séparées par cinq points alignés horizontalement ; grènetis au pourtour.
 Obole ; 0,50 g ; 12 h ; 18 mm. Gariel LVII 11 var. ; Prou 754 var. ; Morrison Grunthal 1679 var. ; Depeyrot 211 var. ; Poey d'Avant 1907 var.

Les légendes de cette obole désignent comme autorité un roi Lothaire et pour lieu d'émission la cité de Bourges, ce qui permet de l'insérer dans les séries de frappes berruyères de la fin de la période carolingienne et du début de celle des émissions

relevant pleinement d'une autorité locale⁶. Des monnayages portant le nom de Bourges dans le champ en deux lignes sous la forme BITV/RIGES ou BITV/RICES sont connus dès le début du IX^e siècle, sous le règne de Louis le Pieux dans les années 816-822/823. Cette typologie se retrouve plus tard sur des pièces de Pépin II d'Aquitaine et de Charles le Chauve, successivement entre 845 et 850 environ⁷. Elle n'est ensuite plus employée pendant près d'un siècle, pour ne réapparaître que sous Louis IV⁸ (936-954) avant d'être reprise par Lothaire à partir de 954.



Figure 3 – Obole découverte en fouilles sur le site d'Urçay (Allier).
Taille réelle au centre et taille double à l'extérieur.

Les monnayages de Bourges au nom de Lothaire et leur datation

Les monnayages au nom de Lothaire⁹ (954-986) pour l'atelier de Bourges se répartissent en trois groupes typologiques. Pour tous, le droit présente la titulature royale LOTERIVS REX, ou une variante, en cercle autour d'une croix. C'est la disposition du revers qui permet de les distinguer : pour le premier – celui de l'obole d'Urçay –, le nom de Bourges est inscrit dans le champ en deux lignes sous la forme BITV/RICE ou BITV/RICES ; pour le deuxième, la légende BITVRICES CIVIT ou une variante apparaît

6. L'étude de référence sur l'ensemble des monnayages de Bourges de la fin du IX^e siècle jusqu'au XI^e siècle, bien qu'ayant été mise à jour depuis sur certains points particulier, est celle de Daniel Mater datant de la fin du XIX^e siècle. Voir MATER 1889-1890.

7. Sur la chronologie de ces émissions voir COUPLAND 1991 p. 128-129 et COUPLAND 1989 p. 197-198 et 211.

8. Sur l'attribution du denier de la tombe hongroise de Sósartyán-Aranyodgödör à Louis IV voir COUPLAND et GIANAZZA, à paraître.

9. La question de l'attribution à Lothaire, roi des Francs de 954 à 986, plutôt qu'au fils de Louis le Pieux, roi de Francie Médiane de 840 à 855, peut être élucidée grâce à deux observations principales : premièrement, les monnaies de Lothaire du milieu du IX^e siècle portent toutes une titulature impériale au droit (COUPLAND 2001 p. 168), contrairement à l'obole d'Urçay sur laquelle figure le titre de *Lothaire roi* ; deuxièmement, la présence de deux deniers du même type que cette obole dans le trésor de Fécamp, dont l'enfouissement est daté de 985 environ, confirme l'attribution de ce groupe typologique au Lothaire du X^e siècle.

en cercle autour d'un monogramme carolin¹⁰ ; pour le troisième, c'est la forme BITVRICES CIVITAS qui est la plus fréquente, le centre étant occupé par la représentation d'un temple¹¹. Les exemplaires du premier groupe sont de loin les plus rares : à titre indicatif, les valeurs proposées par G. Depeyrot font état de 126 deniers et 85 oboles au monogramme et 310 deniers et 5 oboles au temple, contre seulement 3 deniers et 2 oboles pour le type au type au revers dans le champ.



Figure 4 – Illustration des trois types monétaires connus au nom de Lothaire pour Bourges.

Les découvertes de monnaies de Bourges au nom de Lothaire dans les trésors permettent de contribuer de manière décisive à leur classement typo-chronologique¹². La présence de deniers à la légende dans le champ au revers dans le trésor de Fécamp, dont l'enfouissement est situé vers 985, impose une datation de ce type au cours du règne de Lothaire. Dans ce même trésor se trouvent en plus grand nombre des exemplaires du type au monogramme (18 d. et 2 ob. contre 2 d.), ce qui suggère que ce dernier groupe doit être daté lui aussi du règne de Lothaire mais succède au précédent. La présence exclusive de pièces au monogramme pour l'atelier de Bourges dans le trésor de Bruère-Allichamps¹³ (Cher), dont l'enfouissement est daté de la fin du ^xe siècle, abonde également dans ce sens ; cependant, les monnaies de ce même type dans

10. Pour les deniers : Gariel LVI 6 et LVII 7 ; Prou 758-759 ; MG 16666, 1668, 1670-1671 ; Dep. 207 et 210 ; PA 1908, 1911-1912. Pour les oboles : Gariel LVII 8 ; Prou 760 ; MG 1667 et 1669 ; Dep. 210 ; PA 1909-1910 et 1913-1914.

11. Pour les deniers : Gariel LVII 9 ; Prou 755-756 ; MG 1672, 1674, 1676-1677 ; Dep. 206 ; PA 1915-1916 et 1918-1921. Pour les oboles : Gariel LVII 10 ; Prou 757 ; MG 1673 et 1675 ; Dep. 209 ; PA 1917 ; Dup. 663.

12. Sur ce classement voir DUMAS 1971, p. 238-240 et DUPLESSY 2004, dans la description du type n° 663 p. 160.

13. Sur ce trésor voir MATER 1904 p. 290-204. DUPLESSY 1985 n° 62 ; COUPLAND 2011 n° 271.

le trésor du Puy¹⁴ (Haute-Loire), déposé au début du XI^e siècle, et dans deux autres enfouis au milieu du XI^e siècle¹⁵, incitent à penser que leur fabrication s'est poursuivie après la mort de Lothaire. L'un de ces deux trésors, celui de Châteauneuf-sur-Cher, est par ailleurs le seul ensemble connu qui renferme des exemplaires du troisième groupe au temple au revers. Il s'agirait donc d'un type au nom de Lothaire exclusivement postérieur aux années de son règne, alors que celui au monogramme aurait été émis au cours de cette période mais également ensuite.

Jusqu'à présent, seulement deux oboles à légende de revers bilinéaire étaient connues, l'exemplaire de la BnF (Prou 754) et celui conservé au cabinet des médailles de Berlin provenant de la collection Gariel. L'obole d'Urçay vient s'ajouter à cette courte liste, seul exemplaire pour lequel le lieu de découverte est connu. Elle diffère cependant des deux autres par la présence au revers du S à la fin de BITV/RICES, ce qui la rapproche des deniers du même type. En outre, aucune liaison de coins ne semble pouvoir être identifiée entre l'obole d'Urçay et les deux autres de mêmes type et dénomination.

Les analyses et l'interprétation des résultats

L'obole d'Urçay a été soumise à une analyse élémentaire à l'IRAMAT-Centre Ernest Babelon, destinée principalement à déterminer son titre d'argent et à évaluer sa teneur en zinc, élément mineur connu comme marqueur des monnayages français des X^e et XI^e siècles¹⁶. Nos recherches bibliographiques s'étant révélées infructueuses pour identifier des compositions de monnaies berruyères au nom de Lothaire, il a été procédé à une série d'analyses complémentaires afin d'établir un référentiel provisoire et de mettre à l'épreuve les hypothèses formulées plus haut. Un groupe de monnaies au nom d'un empereur Charles et au monogramme carolin, frappées à partir de 875 et probablement jusqu'au début du X^e siècle, a également été incorporé à notre interprétation (7 d. et 2 ob.), portant à 27 le nombre total des pièces de Bourges prises en compte entre la fin du IX^e siècle et le milieu du XI^e siècle.

Les résultats des analyses sont présentés chronologiquement dans les paragraphes qui suivent ; la figure 5 représentant les teneurs en zinc des monnaies en fonction de leurs titres d'argent vient à l'appui de ces développements. 6 des 9 pièces analysées au nom de Charles empereur, datées d'une période où le phénomène des hautes teneurs en zinc dans les alliages monétaires est a priori encore inexistant, forment un groupe homogène avec environ 90 % d'argent et moins de 1 000 ppm de zinc (0,1 %). Deux autres, de titres relativement proches (respectivement 86,1 % et 89,0 %), présentent des teneurs en zinc sensiblement plus élevées (9 000 ppm et 4 000 ppm). Le nombre des analyses effectuées ne permet pas de préciser s'il s'agit de deux groupes de compositions distinctes ou d'un seul ensemble que de nouveaux résultats amalgameraient ; d'autre part, l'étude de ces monnaies, sans indication de provenance et trop peu nombreuses pour permettre un raisonnement fondé sur la métrologie, est insuffisante

14. DUPLESSY 1985 n° 267 ; sur ce trésor voir LAFAURIE 1952.

15. Trésor de Châteauneuf-sur-Cher (Cher), DUPLESSY 1985 n° 90, dans lequel les exemplaires au monogramme sont néanmoins très minoritaires par rapport à ceux du type au temple (15 d. contre 274 d. et 4 ob.) ; trésor de la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs de Rome (voir SAN QUINTINO 1846 et CARTIER 1846), dont l'enfouissement est daté « vers 1055/1060 » par LAFAURIE 1980, p. 124.

16. La synthèse actuelle sur ce phénomène est celle de BOMPAIRE et GUERRA 2000.

pour proposer l'hypothèse d'une évolution des pièces de ce type vers des titres légèrement décroissants et des concentrations en zinc à la hausse. Le faible titre (57,4 %) et la teneur en zinc significative (2,5 %) de la neuvième monnaie la distinguent très nettement des autres frappes au nom de Charles empereur. Sa superposition avec les exemplaires de deux groupes datés de la fin du ^xe siècle et du ^x^e siècle pose question. L'hypothèse d'un faux d'époque ne doit pas être exclue.

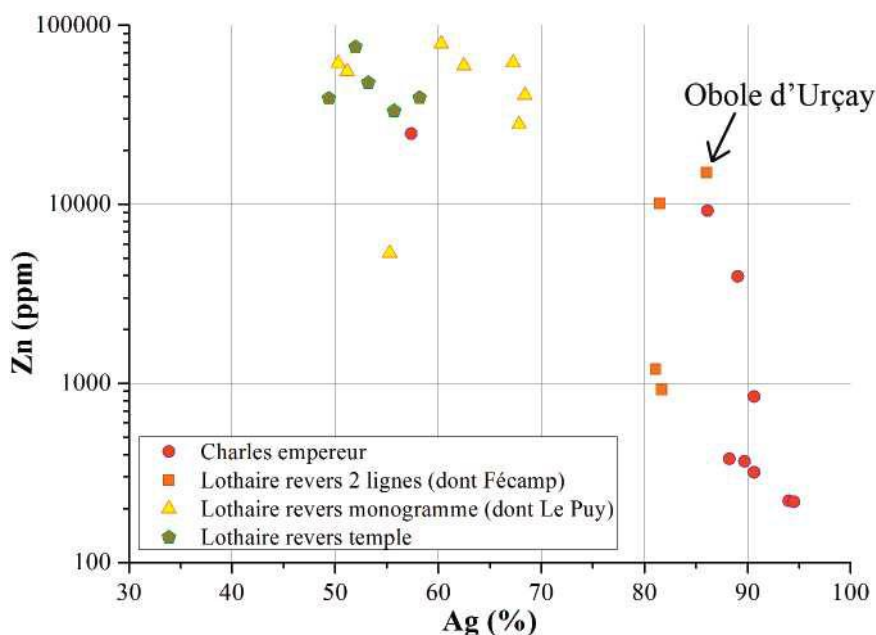


Figure 5 – Teneurs en zinc en fonction des teneurs en argent dans les monnaies de Bourges de la fin du ^{ix}e siècle au milieu du ^xe siècle (échelle logarithmique en ordonnée).

Le groupe suivant chronologiquement parmi ceux pris en compte dans cette étude est celui de l'obole d'Urçay, à la légende en deux lignes au revers et daté du règne de Lothaire, dont 5 exemplaires ont été analysés. L'obole d'Urçay présente un titre d'argent de 86,0 % et une teneur en zinc de 1,5 %, témoignant d'un ajout de laiton à l'occasion de sa confection ou de celle d'un alliage antérieur refondu au moment de sa fabrication. Ses caractéristiques pour ces deux éléments la rapprochent d'une part du denier Prou 753, du même type et de provenance inconnue, et d'autre part de deux des monnaies au nom de Charles empereur évoquées plus haut et se distinguant sur la figure 5. Les deux deniers du trésor de Fécamp, quant à eux, révèlent des titres d'argent similaires voire légèrement plus faibles (81,1 % et 81,6 %) mais se singularisent du fait de leurs teneurs en zinc nettement plus basses (autour de 1 000 ppm). Ici encore, le nombre d'analyses restreint et la dispersion des valeurs incitent à la prudence quant à la formulation d'hypothèses de classement chronologique relatif.

Les résultats obtenus pour l'obole Prou 754, seul exemplaire accessible de même type et de même dénomination que celle d'Urçay, a fourni des résultats pour le moins surprenants : son titre d'argent est particulièrement faible (33,5 %) mais, surtout, la teneur en zinc déterminée est extraordinairement élevée¹⁷. Supérieure à 20 %, elle correspondrait, une fois rapportée à celle du cuivre (44,4 %), à l'ajout d'un laiton contenant plus de 30 % de zinc. Même dans les cas qui semblent correspondre à « l'apogée » du phénomène des fortes teneurs en zinc, la limite supérieure est de 10 % absolus dans des alliages monétaires et le calcul de la teneur de cet élément dans le laiton ajouté ne dépasse que très rarement les 20 %. Par conséquent, cette valeur inhabituelle doit être considérée avec prudence et envisagée comme un ordre de grandeur indicatif d'une composition particulière. Quoi qu'il en soit, la grande différence de composition entre les deux seules oboles de ce type est à retenir. Seule l'analyse de l'obole conservée au cabinet des médailles de Berlin permettrait de compléter ce tableau – qui n'en resterait pas moins lacunaire.

Les deux groupes suivants de monnaies de Bourges au nom de Lothaire, d'une part au monogramme et daté à la fois de son règne et des années suivantes, et d'autre part au temple et exclusivement plus tardif, forment un ensemble homogène en première approche sur la figure 5. Leurs teneurs en argent sont assez variées, comprises entre 50 % et 70 % environ. Au sein de cet ensemble, les remarques suivantes peuvent être formulées : les 5 oboles du trésor du Puy présentent les titres les plus élevés, systématiquement supérieurs à 60 %. Parmi les trois autres exemplaires analysés, sans indication de provenance, l'obole Prou 760 est d'un titre (55,3 %) sensiblement plus faible que celles du trésor du Puy mais supérieur aux deux deniers de la BnF ; surtout, la faible teneur en zinc mesurée pour cette obole (5 000 ppm) la distingue clairement de tous les autres exemplaires pris en compte sur la figure 5. Les deux deniers de la BnF au revers au monogramme présentent quant à eux des titres plus faibles de l'ordre de 50 % et de fortes teneurs en zinc (5,5 % et 6,1 %) qui les rapprochent du groupe des pièces au revers au temple.

Conclusion

La mise au jour d'une obole de Lothaire à l'occasion de travaux archéologiques, qui plus est du type rare qu'est celui au revers en deux lignes et s'agissant d'une obole, est un événement qui mérite d'être relevé et exploité. L'insertion de cette monnaie dans les séries carolingiennes des IX^e et X^e siècles et des immobilisations du XI^e siècle nous a été permise par les travaux antérieurs ayant confronté le classement numismatique et l'étude des trésors. Malgré des incertitudes ponctuelles, cette trame a permis de proposer une reconstitution partielle de l'évolution de la composition des alliages monétaires frappés au nom de Bourges durant cette période. Le nombre d'exemplaires pour le type de Lothaire à la légende en deux lignes est certes trop faible pour permettre une connaissance approfondie de la composition des alliages qui constituent les exemplaires de ce type ; les pièces au monogramme du trésor de Fécamp n'ont pas été mises à contribution, de même que la moitié de celles du trésor du Puy ; en outre, la prise en compte des monnaies de la collection Berry issues du trésor de Châteauneuf-sur-Cher et conservées au Musée du Berry à Bourges permettrait de compléter notre compréhension du monnayage de Bourges immobilisé au nom de Lothaire au XI^e siècle.

17. Le point correspondant à cet exemplaire, trop excentré, n'est pas représenté sur la figure 5.

Malgré ces lacunes, l'étude conjointe des données analytiques et numismatiques permet d'avancer que l'obole d'Urçay a été fabriquée à un moment où l'ajout de laiton dans les alliages monétaires émis à Bourges est avéré mais où la teneur en métal précieux reste élevée. Si les exemplaires analysés du type au monogramme au revers datent du règne de Lothaire, l'évolution vers des valeurs de titre plus faibles et des teneurs en zinc de plusieurs pour cent pourrait s'être produite avant 986. L'immobilisation de ce type incite néanmoins à nuancer cette hypothèse. Le titre d'argent semble baisser encore lors du passage au type au temple, immobilisé au nom de Lothaire au cours du ^x^e siècle, mais les concentrations en zinc ne paraissent plus évoluer. Au-delà des précisions chronologiques que de nouvelles analyses de monnaies des mêmes types apporteront à ces premiers résultats, la prise en compte des séries ultérieures permettra de cerner le moment de la disparition des fortes teneurs en zinc dans les monnaies berruyères.

Bibliographie

ARNAUD 2015 : Ph. ARNAUD, *Urçay, Allier, Auvergne. Place de L'église, Rapport de diagnostic*, Inrap Rhône-Alpes/Auvergne, 2015, 83 p.

BOMPAIRE et GUERRA 2000 : M. BOMPAIRE et M.-F. GUERRA, Analyses de monnaies françaises du ^x^e siècle, le problème du zinc, *XII. Internationaler Numismatischer Kongress*, B. Kluge, B. Weisser (éd.), Berlin, 2000, vol. II, p. 876-884.

CARTIER 1846 : E. CARTIER, Notice sur des monnaies du ^x^e siècle trouvées en 1843 près de Rome, *Revue Numismatique*, p. 321-343.

COUPLAND 1989 : S. COUPLAND, The coinages of Pippin I and Pippin II of Aquitaine, *Revue Numismatique*, 1989, p. 194-222.

COUPLAND 1991 : S. COUPLAND, The Early Coinage of Charles The Bald, 840-864, *Numismatic Chronicle*, 1991, p. 121-158.

COUPLAND 2001 : S. COUPLAND, The coinage of Lothar I (840-855), *Numismatic Chronicle*, 2001, p. 157-198.

COUPLAND 2011 : S. COUPLAND, A Checklist of Carolingian Coin Hoards 751-987, *Numismatic Chronicle*, 2011, p. 203-256, pl. 227-228.

COUPLAND et GIANAZZA à paraître : S. COUPLAND et L. GIANAZZA, The context of the Szeged-Öthalom find: Carolingian coins in Hungarian graves and comparable coins in other contemporary hoards, Régészeti és természettudományi adatok a Maros-torkolat nyugati oldalának 10. Századi történetéhez, Magyar Őstörténeti Témacsoport 3, A. Türk, G. Lőrinczy (éd.), Budapest, à paraître.

DEPEYROT 2008 : G. DEPEYROT, Le numéraire carolingien. Corpus des monnaies. Troisième édition augmentée, Wetteren, 2008.

DUMAS 1971 : Fr. DUMAS, Le trésor de Fécamp et le monnayage en France occidentale pendant la seconde moitié du ^x^e siècle, Paris, 1971.

DUPLESSY 1985 : J. Duplessy, Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France, Paris, 1985.

DUPLESSY 2004 : J. DUPLESSY, Les monnaies féodales françaises, Tome I, Paris, 2004.

LAFaurIE 1952 : J. LAFaurIE, Le trésor monétaire du Puy (Haute-Loire). Contribution à l'étude de la monnaie de la fin du ^x^e siècle, *Revue Numismatique*, 1952, p. 59-169, pl. III-VI.

LAFaurIE 1980 : J. LAFaurIE 1980, Trésor de deniers du ^x^e siècle trouvé à Gaillefontaine (Seine-Maritime), *Cahier des Annales de Normandie*, 12, 1, p. 117-129.

MATER 1889-1890 : D. MATER, Études sur la numismatique du Berry. Les monnaies de Bourges aux ^x^e et ^x^e siècles. Les immobilisations carolingiennes berruyères, *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1889-1890, p. 229-292.

MATER 1904 : D. MATER, Bulletin numismatique et sigillographique, *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1904, p. 285-318.

MORRISON et GRUNTHAL 1967 : K.-Fr. MORRISON et H. GRUNTHAL, Carolingian Coinage, New York, 1967.

POEY d'AVANT 1858-1862 : F. de POEY d'AVANT, Monnaies féodales de France, 3 vol., Paris, 1858-1862.

SAN QUINTINO 1846 : J. de SAN QUINTINO, Monete del decimo e dell'undecimo secolo scoperte nei dintorni di Roma nel 1843, Turin, 1846.

ILISCH (Peter) — Les monnaies du Saint-Empire du ^xe et ^{xi}e siècle : exportation ou circulation interne ?

En 1955/1956, Walter Hävernck, qui était à l'époque à la tête de la commission numismatique des pays allemands fédéraux publia un article sur le sujet « Les époques de l'histoire monétaire allemande au haut Moyen Âge »¹. L'article n'était pas très long mais correspondait au désir des historiens économistes d'avoir un résumé compréhensible avec des thèses, d'autant plus que beaucoup de publications numismatiques étaient strictement descriptives ou de caractère régional. Ces thèses ont été prises en compte non seulement dans le monde numismatique, mais aussi dans les manuels des historiens jusqu'à nos jours.

Comme il n'y avait que peu de villes en Allemagne avec une économie monétaire développée, la monnaie frappée aurait eu une fonction secondaire dans la plupart des régions à cause de l'autosuffisance des établissements ruraux. Une partie très importante des monnaies se serait écoulée hors de l'Empire. Hävernck appelle donc cette période celle du denier de commerce avec les pays éloignés (*Fernhandel*), par opposition aux ^{xii}e et ^{xiii}e siècles, période marquée par une monnaie régionale frappée par des princes séculiers ou ecclésiastiques. Hävernck appelle cela l'époque du denier régional. Cette thèse se retrouve encore dans des livres récemment publiés.

Mais déjà Peter Berghaus a remis en question l'hypothèse de son patron de thèse Hävernck². Je ne veux pas vous ennuyer en citant des extraits de livres divers. Je veux plutôt regarder les sources, c'est-à-dire les monnaies et les documents, pour juger du rôle de la monnaie frappée aux ^xe et ^{xi}e siècles. Comme en France, le système monétaire était historiquement basé sur le système carolingien, avec le denier et éventuellement l'obole comme seule monnaie frappée. Cependant, l'unité de l'Empire carolingien avait été détruite par les divisions entre les fils de Louis le Débonnaire. Tandis qu'en France Occidentale, où en général il y avait une ancienne tradition d'économie monétaire, il y a une politique concernant la frappe et la circulation. L'équivalent de l'édit de Pîtres n'existe pas pour la Francie Orientale. Le trésor de Pilligerheck³ de 1956 que la Société Westphalienne de Numismatique espère publier bientôt sur la base d'un manuscrit de feu Klaus Petry afin de le rendre disponible, montre très bien qu'après la mort de Louis le Débonnaire la monnaie impériale du type *Christiana Religio* avec le nom de Louis continuait de dominer la circulation. À cause de l'absence de deniers correspondants à l'édit de Pîtres, Petry pense le dater avant 864.

1. HÄVERNICK 1955/1956, p. 5-10.

2. BERGHAUS 1989 et BERGHAUS 1979, p. 422-429.

3. Trésor d'environ 2 500 pièces carolingiennes dont 2 174 ont pu être cataloguées.

Il y a des deniers XR qui certainement ont été frappés après 840. Trois exemplaires trouvés ensemble dans des fouilles dans une maison-fosse à Paderborn sont d'un style uniforme, qui montre le début de l'altération de la légende. Des exemplaires similaires figurent dans le trésor de Pilligerheck. L'absence de trésors pour la période suivante en Allemagne, contrairement aux Pays Bas, nous laisse dans l'incertitude quant aux frappes des temps suivants.

Mais je suis convaincu que dans certains ateliers, les deniers de Louis ont continué à être frappés selon un type immobilisé. Entre autres, les premiers deniers que nous pouvons trouver à Anvers au début du XI^e siècle sont des copies de deniers XR⁴. Il y a très peu de raisons de croire qu'on a consciemment voulu refrapper ce type. Il est donc plus vraisemblable qu'il y ait eu une continuation de la frappe des deniers XR pendant une durée de plus de 150 ans.

Le matériel que nous avons à notre disposition pour la recherche aujourd'hui provient en grande partie non pas de l'Europe centrale, mais des trésors trouvés dans les pays avoisinant la Baltique. Ces trésors commencent au IX^e siècle avec des monnaies provenant du monde islamique, mais après le milieu du X^e l'importation de dirhams à travers la Russie cesse et le contenu des trésors se tourne vers l'Ouest de l'Europe. Peu à peu les deniers de l'Empire et du royaume anglo-saxon remplacent l'argent de l'Est. On a trouvé de tels trésors ainsi que des trouvailles de monnaies au cours de fouilles dans tous les pays scandinaves, surtout sur l'île de Gotland, en Russie, en Estonie et Lettonie, en Pologne et dans la partie de l'Allemagne actuelle qui à l'époque était habitée par une population slave. Suivant Cecilia van Heijnen et Hendrik Mäkeler, 729 300 pièces de monnaie auraient au total été trouvées, dont 329 000 proviennent de l'Empire et de son voisinage⁵. En somme tous les ateliers monétaires connus de l'Empire y sont présents. Une grande partie des monnaies des trésors scandinaves a survécu et est conservée dans les cabinets numismatiques surtout celui de Stockholm. Au XIX^e siècle, ces pièces considérées comme banales et ennuyeuses finissaient dans des fours pour l'argent. Dans les pays slaves et baltiques la plupart des monnaies, qui au XIX^e siècle ont aussi été souvent fondues, disparaissent dans le marché numismatique sans qu'il y ait eu une étude approfondie. Mais cette zone géographique n'avait pas d'économie monétaire. Il faut bien se rendre compte qu'en plus des monnaies on y trouve aussi des lingots et des bijoux d'argent fragmentés. Cette zone est caractérisée aussi par la présence de balances rabattables dans des fouilles archéologiques. Éventuellement les Vikings étaient capables de discerner les monnaies allemandes, orientales et anglaises, mais ce qui les intéressait c'était l'argent fin. Spécialement dans la zone slave occidentale les monnaies comme les bijoux sont cassés en petits morceaux qui ne sont plus identifiables ; la seule chose qu'on puisse reconnaître, c'est s'il s'agit de monnaies occidentales ou orientales.

Pour l'histoire économique et monétaire de l'Occident la question est celle-ci : est-ce que les proportions trouvées dans ces trésors reflètent l'importance économique des ateliers ? Il est séduisant de faire des statistiques quantitatives. Et la liste de classement dans la thèse d'état de Gert Hatz publiée en 1974⁶ a souvent été comprise comme un miroir de leur activité, d'autant plus qu'elle contient aussi des index. Comme numismate, on est content que le matériel soit valorisé par les historiens, mais les conclusions qui

4. HATZ 1981, p.165-177 ; LISCH 2014a, p.155-160.

5. HEIJNE 2004, p. 23 tabelle 2.2. MÄKELER 2005, p. 124.

6. HATZ 1974.

en sont tirés sont-elles dignes de confiance ? Rolf Sprandel, par exemple, écrit en 2008 que l'exportation des monnaies d'argent aurait suscité la frappe de monnaie en Europe Centrale. Celle-ci aurait été une imitation culturelle de l'argent du monde islamique. On aurait frappé des monnaies parce que les commerçants en auraient demandé pour l'exportation et l'achat de marchandise de luxe⁷. Michael North, représentant d'une génération plus jeune, écrit aussi en 2009 que les produits d'environ 150 ateliers de l'Empire auraient été exportés principalement⁸.

Mais si nous regardons bien les trésors du Nord et de l'Est, il faut constater que les régions d'émission sont différemment représentées. Si on regarde le trésor scandinave probablement le plus ancien à comprendre des monnaies d'Occident à côté de dirhams beaucoup plus nombreux, celui de Grisebjerggård, enfoui après 942 et en cours de publication par notre collègue Jens Christian Moesgaard, on peut observer que l'ensemble des monnaies occidentales ne peut pas être représentatif⁹. Cologne y figure presque 18 fois plus que Strasbourg ! Si nous regardons les plus anciens trésors enfouis en Pologne peu après la moitié du x^e siècle¹⁰, encore dominés par l'argent islamique, on constate que les monnaies occidentales proviennent surtout de la Bavière, absente dans le trésor de Grisebjerggård. Si nous comparons l'ensemble des trésors suédois les différences sont frappantes. En Pologne les trésors qui sont au début de l'importation occidentale et principalement ceux du Sud sont surtout dominés par la monnaie bavaroise accompagnée de monnaies souabes et italiennes. Les trésors après l'an mil sont dominés par des monnaies de Saxe orientale frappées près de la frontière ethnique Saxons/Slaves. Dans les trésors suédois la Bavière et la Saxe frontalière sont aussi représentées, mais en nombre beaucoup moins important. On a plutôt l'impression que la monnaie bavaroise y serait arrivée à travers la Pologne. De l'autre côté les ateliers situés le long du Rhin et de la côte de la mer du Nord sont bien présents dans les trésors scandinaves. Même ici il faut faire une restriction : plus l'atelier se trouve au Sud, moins il y est représenté, donc pas les mêmes chances pour Cologne, Strasbourg ou Bâle.

Deuxièmement, en ce qui concerne la chronologie, il faut observer qu'il y a une évolution dans la composition des trésors. À partir du milieu du x^e siècle, en Pologne comme au Danemark, les trésors contenant des monnaies de l'Empire sont rares, ce qui correspond à l'introduction d'un système monétaire propre à chaque pays et le passage d'une économie basée sur le poids d'argent à une économie basée sur une monnaie normée. La Suède possède encore des trésors jusqu'après 1100 mais les monnaies continentales y sont pour la plupart déjà vieilles (de la première moitié du x^e siècle). Il faut donc conclure que l'export a diminué vers le milieu du x^e siècle. Les trésors d'Estonie et de Russie par contre contiennent surtout des monnaies de cette période absentes dans les zones plus à l'ouest.

Si nous résumons il y a des doutes graves que les trésors de l'étranger puissent être considérés comme miroir des quantités frappées.

7. SPRANDEL 2008, p. 214. L'auteur (*1931), est médiéviste renommé des universités de Hambourg et Würzburg. Cf. aussi JENKS 2005, p. 87 ; SPRENGER 1995, p. 53.

8. NORTH 2009, p. 10.

9. MOESGAARD 2010, p. 24-27 ; MOESGAARD 2011, p. 297-308.

10. ILSCH 2015, p. 55-65.

Les études de coins montrent aussi une image différenciée. J'ai fait des comparaisons pour les monnaies de Dortmund de l'époque dont il est question¹¹. Pour le règne d'Otton III les coins communs à plusieurs exemplaires sont rares, tandis qu'on en a beaucoup plus dans les années trente du XI^e siècle. Les pièces de la seconde moitié du XI^e siècle présentent rarement des liaisons de coins. À mon avis cela nous montre qu'il y a une vague d'exportation commençant doucement qui augmente, atteint son apogée vers 1030/1040 et s'affaiblit ensuite. Elle n'est pas le déclencheur d'un monnayage mais écrème un volume qui existe déjà. Il faut aussi comparer avec les trésors locaux, par exemple le trésor de Corcelles-près-Payerne (Suisse) publié en 1969 par Erich Cahn¹² qui n'a pas systématiquement analysé les coins, mais a noté des liaisons de coins concernant surtout des ateliers très lointains par exemple des monnaies frisonnes. La comparaison entre trésors trouvés à l'intérieur de l'Empire et trésors étrangers pour la deuxième moitié du XI^e siècle révèle déjà un certain nombre de types ne figurant pas dans les complexes du nord et de l'est et que nous ne connaissons pas si ces trésors n'existaient pas. Et des types connus par les trésors de l'étranger sont rares dans ces trésors alors que la multitude des coins dans les trésors domestiques montre aussi qu'il ne s'agissait pas de petites séries.

Autre phénomène, bien connu aussi dans la numismatique française, c'est l'immobilisation. J'ai déjà mentionné la continuation du type *Christiana Religio* du IX^e siècle. Il faut aussi rappeler les frappes de ce type au nom du duc Gislebert de Lotharingie, pour lesquels on ne sait pas avec certitude si elles ont été effectuées en Basse ou en Haute Lotharingie¹³. À Esslingen ce type est frappé jusqu'au début du XI^e siècle¹⁴ et on a trouvé des liaisons de coins entre des légendes XR et *ESSLINGA*. Donc dans certaines régions il y avait peu de changement. Dans d'autres comme dans l'est de la Saxe, peut-être à Magdebourg, les légendes sont devenues des traits et des cercles. De toute façon les légendes avaient une importance secondaire. Nous trouvons des légendes soit de *HLVDOVICVS* soit de *XRISTIANA RELIGIO* combinées avec des images différentes, par exemple à Aix-la-Chapelle ou ailleurs¹⁵. Dans l'ouest de l'Empire comme en Flandre occidentale, qui était pratiquement autonome entre l'empereur et le roi de France, il y a aussi des traces d'une frappe traditionnelle et immobilisée du type *GDR* de Charles le Chauve¹⁶. En Haute Lotharingie elles sont même associées à la légende *OTTO REX*¹⁷. Comme les trésors dans le territoire de l'Empire ne sont pas nombreux ils ne peuvent pas couvrir toute la chronologie. Il faut donc s'attendre à l'existence de lacunes dans notre connaissance qui peut-être un jour seront comblées par des trésors nouveaux.

Je reviens aux trésors de la fin du X^e siècle. Les monnaies venant des ateliers de l'Empire sont tout à fait différentes entre elles. Cela ne concerne pas seulement les types extérieurs, mais aussi la métrologie. Vers 990 à Cologne on suivait un pied pas trop éloigné des normes de l'époque carolingienne avec des poids supérieur à 1,5 g.

11. Partiellement publié : ILISCH 1988, p. 125-140 ; aussi BERGHAUS 1993, p. 141-153.

12. CAHN 1969, p. 106-248.

13. Cf. ILISCH 2014a, p. 283-284, n° 37.1.

14. KLEIN et RAFF 1997, p. 103-110.

15. Cf. ILISCH 2014a, p. VIII, 52, 60, 88-90, 110, 112, 126, 353 ; ILISCH 1997/1998, p. 124, 131, 211 ; ILISCH 2014b, p. 71.

16. Cf. ILISCH 2014a, p. .VII-VIII, 1-4, 14-16, 19-21, 31-33, 46-48, 65, 73-74.

17. DANNENBERG 1876, n° 1153.

Il en est de même dans la région des montagnes du Harz, où on frappait des deniers au nom du roi Otton III et de sa grand-mère Adelheid. Sur les côtes de la mer du Nord, en Frise, une région avec une tradition monétaire, on frappait des deniers assez grands, mais très minces dans la tradition des deniers XR, et avec des poids autour de 0,8 g. Dans les ateliers souabes les deniers n'étaient pas si larges, mais étaient eux aussi de poids léger. On avait donc des normes différentes suivant les régions. Leur formation peut seulement être expliquée par des facteurs de circulation régionale. Les Vikings et les Slaves ne demandaient pas de normes. L'aspect extérieur et la métrologie n'avaient aucune importance pour eux.

De plus on peut observer que l'imitation est un phénomène répandu au ^xe siècle déjà. Au moment où les trésors étrangers commencent à contenir des monnaies d'Europe centrale nous y trouvons par exemple déjà des imitations des monnaies de Cologne frappées aux Pays Bas, en Westphalie, en Belgique même à Bruxelles, et à Trèves au sud¹⁸. Ces imitations ne sont pas des copies des monnaies contemporaines de Cologne mais ont des prédécesseurs qui pour la plupart nous sont inconnus. Le processus avait donc déjà commencé bien avant. Au début de cette année j'ai pris connaissance d'un petit ensemble de 9 deniers de type colonais et de provenance clandestine belge. Malheureusement les circonstances et le lieu exact de trouvaille restent inconnus. Mais sur ces neuf pièces il y a seulement un denier qui est vraiment de Cologne. Les huit autres sont des imitations tout à fait anonymes et de poids faible. Leur frappe est certainement la conséquence d'une circulation des deniers de Cologne dans une région assez grande au début du ^xe siècle. Je pense que Cologne a pris à ce moment le rôle de Dorestad qui n'était plus facilement accessible à cause du déplacement du Rhin. Aucune des huit imitations n'était connue jusqu'à nos jours, ce qui démontre que nos connaissances du matériel sont fragmentaires. Les deniers de Cologne d'Otton III qui sont très nombreux dans les trésors du nord et de l'est, ont aussi été imités, mais seulement en Rhénanie au sud de Cologne.

Et si on analyse les trésors existants, même s'ils ne sont pas nombreux, on observe une concentration sur une région, ou deux dans le cas où l'enfouissement se situe à la limite de deux régions monétaires. Je prends l'exemple du trésor de Klein-Roscharden II sur la base de publication par Peter Berghaus en 1951¹⁹ et en actualisant les attributions selon l'état de nos connaissances. On voit bien que la composition est caractérisée par une prédominance des deniers lourds soit westphaliens soit saxons de l'est, avec une certaine représentation de deniers plus légers de Deventer et de deniers frisons, encore plus légers. Les deniers très lourds de Cologne y figurent seulement en petit nombre et un atelier important comme Mayence y est représenté par une seule monnaie. Les monnaies couvrent une période d'environ trente ans. Le cas de Klein-Roscharden n'est pas un cas isolé. Le trésor de Remscheid enfoui vers 1080 a aussi deux composants, une partie est formée de deniers de l'archevêque de Cologne d'un poids très lourd (au-dessus de 1,50 g), l'autre de deniers d'ateliers westphaliens un peu plus légers autour de 1,3 g²⁰.

18. ILISCH 1997/1998, p. 6-9 ; ILISCH 2014a, p. VII ; ILISCH 2014b, p. 68-69.

19. BERGHAUS 1951, p. 196-206 ; KLUGE 2001, p. 54-56.

20. ILISCH 1993, p. 153-171.

Quant à la tradition écrite il est vrai que contrairement aux documents du Moyen Âge tardif des sommes en *denarii*, *solidi* ou *marca* sont rarement spécifiés à cette époque. Mais il faut constater que tout d'abord nous avons beaucoup moins de documents et que ceux-ci n'ont en général pas un caractère économique. Mais si nous tournons notre regard vers les registres des revenus des abbayes, peu nombreux aussi pour cette période et souvent copiés de registres encore plus anciens, on y trouve quand même des traces de la régionalisation de la monnaie, par exemple dans ceux de l'abbaye de Werden du XI^e siècle, la distinction est faite entre *denarii graves* et *denarii leves*²¹. Les moines étaient évidemment bien conscients que la valeur des deniers de régions variées pouvait être différente quant à la masse d'argent fin. Dans ce cas précis les deniers de Cologne étaient lourds et ceux de Deventer à l'est des Pays Bas étaient nettement plus légers. Si on analyse les lieux concernés par ces mentions, il n'y a pas de différence selon que l'on est proche ou loin d'un atelier monétaire.

Quand Hävernick a publié son étude il l'a basée sur l'équation suivante : beaucoup de circulation égale beaucoup de trésors. Il est vrai que, par comparaison avec les siècles suivants, les trésors du X^e et XI^e siècle sont rares, mais je doute qu'on puisse mettre leur quantité en relation avec la circulation monétaire. En 1955/1956 la plupart des numismates n'était pas intéressé par les trouvailles isolées. On analysait surtout les trésors dans l'espoir de trouver des types inconnus. L'archéologie médiévale n'existait pas ; comme un ancien archéologue le disait : on commence avec les couches de Charlemagne, ce qui est au-dessus va à la poubelle. Heureusement cela a changé. Avec les fouilles médiévales sont venues des trouvailles de monnaies isolées de l'époque en question. Plus nombreuses encore sont les monnaies du haut Moyen Âge trouvées avec détecteur de métal. En Allemagne, comme c'est un pays fédéral, le rapport avec les personnes privées utilisant un détecteur n'est pas uniforme²². Il y a des Länder où il est possible d'acquérir une licence pour l'utilisation de détecteur à condition de présenter toutes les trouvailles, numismatique incluse, et de respecter les zones protégées. J'étais responsable dans ce domaine pour la Westphalie où aujourd'hui il y a à peu près 50-60 personnes en coopération avec les services archéologiques. Cela a livré des trouvailles isolées nombreuses y compris pour la seconde moitié du X^e et le XI^e siècle²³. D'un point de vue de collectionneur c'était moins intéressant parce que les monnaies étaient souvent touchées par la corrosion ou endommagées par l'agriculture et qu'en plus il s'agissait de types connus. Mais en ce qui concerne la fonction des monnaies au haut Moyen Âge on a nettement constaté que les monnaies étaient également présentes dans des établissements ruraux écartés. Il n'y a pas de raison de croire que ce résultat est exceptionnel. Bien sûr la circulation avait moins de vélocité qu'à l'époque d'un développement urbain au XIII^e siècle. Par ailleurs si dans les registres des abbayes il y a une équation ou une alternative entre monnaie et livraison par des censitaires d'animaux par exemple d'apporter un cochon ou de payer 16 deniers, cela suppose qu'existe un marché, pas nécessairement urbain, où on peut vendre ou acheter des cochons avec de la monnaie. Ce qui n'exclut pas l'existence d'une économie de troc en parallèle.

21. KÖTZSCHKE 1906. Cf. aussi PETRY 1988.

22. Cf. Peter ILISCH 2011, p. 262-264.

23. ILISCH 2012.

Pour répondre à la question initiale : la monnaie dans l'Empire du ^x^e et ^xⁱ^e siècle est d'abord un instrument de circulation interne sur des marchés, même si dans certaines régions et à certains moments une partie importante a été exportée ce qui est un point commun avec la numismatique anglaise, mais qui est différé de la numismatique française ou il n'y avait presque pas d'exportation. Mais pour les autres facettes, comme la régionalisation, l'immobilisation dans certaines régions, l'affaiblissement du pouvoir royal dans le domaine monétaire il y a beaucoup de parallèles. La période du denier régional en Allemagne ne commence donc pas au ^xⁱ^e/^xⁱⁱⁱ^e siècle, mais bien avant, au ^x^e siècle. Il faut avoir l'espoir que ces résultats nouveaux vont entrer dans les manuels des numismates comme des économistes.

Bibliographie

BERGHAUS 1951 : P. BERGHAUS, Die Münzen von Klein-Roscharden, *Oldenburger Jahrbuch*, 51, 1951.

BERGHAUS 1979 : P. BERGHAUS, Die frühmittelalterliche Numismatik als Quelle der Wirtschaftsgeschichte Numismatik als Quelle der Wirtschaftsgeschichte, dans H. JANKUHN et R. WENSKUS (éd.), *Geschichtswissenschaft und Archäologie, Untersuchungen zur Siedlungs, Wirtschafts- und Kirchengeschichte; Vorträge und Forschungen*, Konstanzer Arbeitskreis für Mittelalterliche Geschichte; Band 22, Sigmaringen, 1979.

BERGHAUS 1989 : P. BERGHAUS, « Fernhandelsdenar », *Lexikon des Mittelalters* 4, 1989, Spalte 382.

BERGHAUS 1993 : P. BERGHAUS, Phasen und Schwankungen des Exports deutscher Münzen des 10. und 11. Jahrhunderts in das Ostseegebiet am Beispiel Duisburg, dans B. KLUGE (éd.), *Fernhandel und Geldwirtschaft*, Sigmaringen, 1993.

CAHN 1969 : E.B. CAHN, Die Münzen des Schatzfundes von Corcelles-pres-Payerne, *Revue Suisse de Numismatique*, 48, 1969.

DANNENBERG 1876 : H. DANNENBERG, *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, Vol. I, Berlin, 1876.

HÄVERNICK 1955/1956 : W. HÄVERNICK, Epochen der deutschen Geldgeschichte im frühen Mittelalter, *Hamburger Beiträge zur Numismatik*, vol. 9/10 (1955/1956).

HATZ 1974 : G. HATZ, *Handel und Verkehr zwischen dem Deutschen Reich und Schweden in der späten Wikingerzeit. Die deutschen Münzen des 10. und 11. Jahrhunderts in Schweden*, Lund, 1974.

HATZ 1981 : V. HATZ, Antwerpener Prägungen aus den schwedischen Münzfunden der Wikingerzeit, *Lagom, Festschrift Peter Berghaus zum 60. Geburtstag*, Münster, 1981.

HEIJNE 2004 : C. VAN HEIJNE, Särpräglat. Vikingatida och tidigmedeltida myntfynd från Danmark, Skåne, Blekinge och Halland (ca. 800-1130), *Stockholm Studies in Archaeology*, XXXI, Stockholm, 2004.

ILISCH 1993 : P. ILISCH, Die Schatzfunde von Werlte und Remscheid, dans B. KLUGE (éd.), *Fernhandel und Geldwirtschaft. Beiträge zum deutschen Münzwesen in sächsischer und salischer Zeit. Ergebnisse des Dannenberg-Kolloquiums 1990*, (Berliner Numismatische Forschungen N.F., vol. 1 = Römisch-Germanisches Zentralmuseum Forschungsinstitut für Vor- und Frühgeschichte Monographien, vol. 31.), Sigmaringen, 1993.

ILISCH 1997/1998 : P. ILISCH, Die Münzprägung im Herzogtum Niederlothringen I: Die Münzprägung in den Räumen Utrecht und Friesland im 10. und 11. Jahrhundert, *Jaarboek voor Munt- en Penningkunde*, 84-85, 1997/1998.

ILISCH 2008 : P. ILISCH, Die Dortmunder Münzprägung um 1014, dans *Commentationes numismaticae 1988, Festgabe für Gert und Vera Hatz zum 4. Januar 1988 dargebracht*, Hambourg, 1988.

ILISCH 2011 : P. ILISCH, Fluch oder Segen? Metalldetektoren und numismatische Bodendenkmalpflege, *Numismatisches Nachrichtenblatt*, 60, 2011.

ILISCH 2012 : P. ILISCH, *Münzfunde der Jahre 1999 bis 2010 in Westfalen-Lippe*, (Ausgrabungen und Funde in Westfalen-Lippe, Beiheft 5.), Münster, 2012 = <http://www.lwl-archaeologie.de/Publikationen/afwl/afwl-beiheft-5>.

ILISCH 2014a : P. ILISCH, *Die Münzprägung im Herzogtum Niederlothringen II: Die Münzprägung im südwestlichen Niederlothringen und in Flandern im 10. und 11. Jahrhundert.* = *Jaarboek voor Munt- en Penningkunde 100 Special*, Amsterdam, 2014.

ILISCH 2014b : P. ILISCH, The development of coinage in the Northern, Western and Eastern parts of Lower Lotharingia in the tenth and eleventh centuries compared, *Revue Belge de Numismatique*, 160, 2014.

ILISCH 2015 : P. ILISCH, Die Pfennigströme aus dem römisch-deutschen Reich im Spiegel der Funde aus Pommern, Masowien und Großpolen (ca. 980-1050), dans D. ADAMCZYK et N. KERSKEN (eds.), *Fernhändler, Dynasten, Kleriker. Die piastische Herrschaft in kontinentalen Beziehungsgeflechten vom 10. bis zum frühen 13. Jahrhundert*, (Deutsches Historisches Institut Warschau, Quellen und Studien vol. 30), Wiesbaden, 2015, p. 55-65.

JENKS 2005 : S. JENKS, Von den archaischen Grundlagen bis zur Schwelle der Moderne (ca. 1000-1450), dans M. NORTH (éd.), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte: ein Jahrtausend im Überblick*, Munich, 2005.

KLEIN et RAFF 1997 : U. KLEIN et A. RAFF, *Die Münzen und Medaillen von Esslingen*, Stuttgart, 1997.

KLUGE 2001 : B. KLUGE, Schatzfund Klein-Roscharden II., dans M. PUHLE (éd.), *Otto der Große. Magdeburg und Europa*, Mayence, 2001, vol. 2.

KÖTZSCHKE 1906 : R. KÖTZSCHKE, *Die Urbare der Abtei Werden a. d. Ruhr*, Düsseldorf, 1906.

MÄKELER 2005 : H. MÄKELER, Wikingerzeitlicher Geldumlauf im Ostseeraum – Neue Perspektiven, *Quaestiones mediae aevi novi*, 2005.

MOESGAARD 2010 : J. C. MOESGAARD, Ukendt udmøntning fra Belgien dokumenteret ved dansk fund, *Nordisk Numimatisk Unions Medlemsblad*, 2010.

MOESGAARD 2011 : J. C. MOESGAARD, The Grisebjerggård hoard and the beginning of pecking in Scandinavia, dans *Silver economies, monetisation and society in Scandinavia AD 800-1100*, Aarhus, 2011.

NORTH 2009 : M. NORTH, *Kleine Geschichte des Geldes*, Munich, 2009.

PETRY 1988 : K. PETRY, Die Geldzinse im Früher Urbar von 893. Bemerkungen zum spätkarolingischen Geldumlauf des Rhein-Maas- und Moselraumes im 9. Jahrhundert, *Rheinische Vierteljahrsblätter*, 52, 1988, p. 16-41.

SPRANDEL 2008 : R. SPRANDEL, Die Entstehung des Stadtbürgertums im Hochmittelalter, *Saeculum*, 59/II, 2008.

SPRENGER 1995 : B. SPRENGER, *Das Geld der Deutschen*, Paderborn-Munich-Wien-Zürich, 1995.

COATIVY (Yves)¹ – Les monnaies vietnamiennes d’or et d’argent anépigraphes et à légendes (1820-1883).

L’étude de la numismatique vietnamienne du XIX^e siècle est rendue difficile par la rareté ou la difficulté d’accès aux sources. Nous ne savons, par exemple, pour ainsi dire rien des motivations des empereurs en matière de choix des types monétaires. Il en va de même pour les dates des émissions, leur importance et plus largement de leur administration monétaire. Toute étude est rendue encore plus complexe par le statut très particulier des grandes et belles pièces d’or et d’argent qui apparaissent au Vietnam sous le règne de Minh Mạng (1820-1840). Émises en quantité limitées jusqu’aux années 1920, elles sont en effet reçues à la fois comme des monnaies et des décorations. On peut les faire percer et les porter suspendues à une passerterie multicolore ou s’en servir comme espèces sachant qu’elles ont une valeur libératoire considérable dans un monde rural dont l’unité monétaire de base est la sapèque de zinc ou de bronze. Il arrive également assez fréquemment que l’on trouve des monnaies aux trous rebouchés, ce qui signifie peut-être qu’après avoir été portées, elles ont été remises en circulation. Nous nous intéresserons ici à trois séries particulières qui concernent la période précoloniale. La première est constituée de *tiền* et demi-*tiền* d’argent et d’or qui couvrent les règnes de Minh Mạng (1820-1840), Thiệu Trị (1841-1847) et Tự Đức (1848-1883). Elles portent à l’avers le nom d’ère de l’empereur associé à la formule traditionnelle *thông bao* (monnaie courante) ; le revers est anépigraphe. La deuxième, qui ne concerne que le règne de Tự Đức, se présente pour l’avers de la même façon mais on trouve au revers la mention *Sử dân phú thọ* (s’efforcer d’assurer au peuple richesse et prospérité). La dernière, commune aux trois empereurs, porte au revers la légende *Phú thọ đa nam* (richesse, longévité, postérité mâle et nombreuse). Bien décrites par les auteurs anciens et récents, tous ces objets entrent-ils dans la logique des monnaies-décorations ou sont-ils seulement des monnaies² ? Quelques arguments permettent de se faire une opinion sans pouvoir trancher clairement, faute de sources.

Les monnaies d’or et d’argent au revers anépigraphe

Percées d’un trou carré, comme les sapèques, on lit à l’avers le nom d’ère de l’empereur accompagné de la mention *thông bao*, monnaie courante ; le revers est vide. Elles existent en deux valeurs, le *tiền* de 3,4 g environ et sa moitié, et en deux métaux, l’or et l’argent. La valeur la plus forte n’a été semble-t-il émise que sous le règne de Minh Mạng, sous réserve que l’on ne retrouve pas des exemplaires pour les autres empereurs. Elle a certainement été abandonnée pour ne pas faciliter le travail des faux monnayeurs. En effet, rien n’est plus simple que d’argenter une sapèque lourde de Minh Mạng pour la transformer en pièce d’un *tiền* en argent, sans parler d’une dorure. Cette manipulation très simple n’est pas possible avec les demis-*tiền*. En revanche, la fraude

1. Université de Brest. Je remercie vivement M. François Thierry pour ses conseils éclairés.
2. THIERRY 1999, ne retient pas les espèces d’or et d’argent dans les monnaies au nom de Tự Đức. Il traite successivement des sapèques de zinc puis de laiton, des multiples de laiton, des lingots d’argent et de la piastre nationale.

est aussi possible en dorant cette dernière pièce et cela a manifestement été fait comme en atteste une monnaie d'un demi-*tiên* de Thiệu Trị en argent doré³.



Figure 1 – Pièce anépigraphie d'un demi *tiên* de l'empereur Thiệu Trị, argent, 1,65 g, coll. privée).

Les monnaies au revers anépigraphie				
	argent		or	
Minh Mạng		<i>tiên</i> ⁴		<i>tiên</i> ⁵ ?
Thiệu Trị	demi- <i>tiên</i> ⁶		demi- <i>tiên</i> ⁷	
Tự Đức	demi- <i>tiên</i> ⁸		demi- <i>tiên</i> ⁹	

De telles falsifications laiton-argent et argent-or ne peuvent s'expliquer que par la tentation d'en accroître considérablement la valeur libératoire et sous-entendent que ces monnaies circulent. On comprendrait mal une tentative dans ce sens pour une décoration que l'on garde par devers soi. D'autres arguments plaident pour le caractère seulement monétaire de tels objets. D'abord, leur module leur ôte toute possibilité d'être utilisées comme décoration. Ensuite l'absence de tout symbole au revers, ce qui les rend incompatibles avec les séries thématiques à forte valeur symbolique. D'autre part, elles ne sont jamais percées, leur fabrication n'est pas spécialement soignée et les pièces d'un demi-*tiên* assurent le lien pondéral entre les sapèques et les lingotins d'un peu moins de 4 g¹⁰. Enfin, ces pièces sont relativement rares sur le marché numismatique, ce qui laisse penser que les émissions ont été relativement limitées ou que ces pièces n'ont pas été conservées car elles n'étaient pas portables¹¹.

3. SCHROEDER 1905, 257b, p. 453.

4. SCHROEDER 1905, 180 ; vente Baldwin 52, avril 2012 n° 831.

5. Vente Heritage, 2-3 janvier 2012, n° 23256, poids non précisé, non percée.

6. SCHROEDER 1905, 257.

7. SCHROEDER 1905, 257b.

8. SCHROEDER 1905, 367.

9. THIERRY 1986, V 247-251.

10. THIERRY 1986, V 103 (Minh Mạng, or, 3,85 g) ; 176 (Thiệu Trị, or, 3,93 g) ; 295 (Tự Đức, or, 2,79 g) ; THIERRY 2001, 503 (Tự Đức, argent, 3,9 g), par exemple.

11. En revanche, ce ne sont pas des monnaies mères comme on a pu le lire ici ou là, trop minces et sans le relief suffisant pour imprimer correctement le moule d'argile.

Les monnaies à légende *Sứ dân phú thọ*

La deuxième série a été émise sous le nom de *Tự Đức*. Elle semble être constituée presque uniquement de monnaies d'argent qui portent à l'avers la titulature impériale et au revers la légende *Sứ dân phú thọ*. La suite pondérale¹² est de 1^{1/2}, 2 et 4 *tiền*¹³. On en connaît quelques exemplaires en laiton dont on peut légitimement penser qu'il s'agit d'essai¹⁴. Deux spécimens en or provenant du trésor de Hué sont conservés au musée de la Monnaie de Paris¹⁵. Mal venus à la frappe, les flans se sont fendus. Plus curieux, les monnaies semblent avoir été travaillées ou retravaillées au burin. Elles sont rarissimes sur le marché numismatique, sachant que les monnaies d'or de cette époque sont en général assez rares. La série est très homogène. Je ne connais pas d'exemplaires avec un différent pour le caractère *Tự* de *Tự Đức* ni avec la clé de *thông* à deux points¹⁶. Contrairement aux autres pièces vietnamiennes en métal précieux de cette période, elles sont assez abondantes sur le marché numismatique et semblent être, avec toutes les précautions qui s'imposent, parmi les monnaies d'argent vietnamiennes du type le plus courant.



Figure 2 – Pièce de 4 *tiền* de type *Sứ dân phú thọ*, 15,07 g, coll. privée.

-
12. C'est par le poids que François Thierry détermine la série : poids théorique de 4 *tiền*, 15,2 g, de 2 *tiền*, 7,6 g et 1 *tiền* et 1/2, 5,7 g. THIERRY 2001, p. 86.
 13. La monnaie de 3,46 g, soit un *tiền*, passée en vente publique chez Baldwin, Hong Kong, vente 53 du 23 août 2012, n° 1128 ne peut être retenue ; c'est probablement une pièce de 1,5 *tiền*, car le descriptif (type *Nhật Nguyên* avec nuages et poids de 3,46) donné dans le catalogue est erroné et cette notice est un copié-collé de celle de la pièce précédente n° 1127 ; quant à l'exemplaire 1151 de la vente Baldwin 47, s'il est décrit comme un *silver tiền*, la référence est « Schroeder 351 », soit la pièce de 4 *tiền*.
 14. Il existe une série d'essais en laiton de la pièce de 2 ou 4 *tiền* avec un diamètre de 30 mm mais pour un poids entre 14,30 et 15,75 g. THIERRY 1987, 1839-1848 ; autre exemple dans la collection Pirey, 30,5 mm ; 16,12 g, JOYAU 2011, 742.
 15. THIERRY 1986, V 268-269.
 16. Il arrive que sur le monnayage de laiton, le nombre de barres verticales ou horizontales varient, ce qui n'est pas dans le cas qui nous occupe. La clé du caractère *thông* peut avoir un ou deux points, sur les monnaies de zinc et de laiton mais aussi sur les monnaies en métal précieux. Ce n'est pas le cas pour les monnaies *Sứ dân phú thọ* en attendant la découverte d'un contre-exemple.

La chronologie de ces émissions peut être précisée. La première se situe au plus tard en 1861. François Thierry mentionne qu'à cette date, ces pièces ont été remises à des officiers méritants, « deux de grande et une de moyenne catégorie » et en 1868 au commerçant chinois, Ouyang Rong, qui reçoit « une monnaie d'or et des monnaies d'argent *Sừ dân phú thọ* grandes, moyennes et petites, cinq exemplaires de chaque type »¹⁷. Les distributions continuent au tout long du règne, par exemple, en 1869 à des officiers qui se sont distingués contre des rebelles et des pirates ou en janvier de l'année suivante quatre exemplaires de chacun des trois types, à un chef des pavillons noirs¹⁸.

Comme dans les cas précédents, plusieurs indices militent en faveur d'une monnaie et non d'une monnaie-médaille. Elles ne sont pour ainsi dire jamais percées¹⁹. Cela signifie sans doute une interdiction de les porter en décoration, ce qui en fait de véritables monnaies. D'autre part, les monnaies de 4 *tiền* sont lourdes mais épaisses et de petit module (30/32 mm) contrairement à celles destinées à être portées en décoration qui sont minces avec un module important pour pouvoir être bien vues. Dans l'ensemble, les écarts de poids sont assez restreints, ce qui caractérise plus une monnaie qu'une décoration qui n'a pas vraiment de logique pondérale stricte. Par ailleurs, contrairement aux grandes et belles monnaies qui présentent des symboles liés à l'empereur et à l'équilibre de l'empire, elles ne sont pas très soignées dans les finitions. Il n'est pas rare que les bords soient irréguliers et que les bavures de métal apparues lors du percement du trou central soient simplement rabattues d'un coup de maillet, sans grand soin. Ce sont des détails que l'on ne voit jamais sur des espèces remarquables comme les *vạn thê vĩnh lai* dont les finitions sont parfaites. Enfin, la formule « S'efforcer d'assurer au peuple richesse et prospérité » relève clairement de la sphère économique. Ce faisceau d'arguments laisse penser que nous avons affaire à une monnaie de valeur qui peut être remise par le pouvoir impérial pour services rendus mais sans pouvoir être arborée. Elle se situe à l'interface entre la monnaie courante et la médaille à valeur monétaire. De ce point de vue, on peut les rapprocher des *philong*, qui ont été créés pour circuler, mais qui sont utilisés comme récompenses.

Les monnaies à légende *Phú thọ ða nam*

En dépit d'une ressemblance certaine avec les précédentes, les monnaies à légende *Phú thọ ða nam* sont différentes par plusieurs points de détail. À l'avert, se voit le nom d'ère de l'empereur accompagné des mentions d'usage. Au revers, se lit la formule *Phú thọ ða nam*. Elles existent en or et en argent. Malgré leur proximité avec le type *Sừ dân phú thọ*, plusieurs éléments vont dans le sens d'une monnaie-décoration. La légende « Richesse, longévité, postérité mâle et nombreuse » est une formule de bons

17. THIERRY 2001, p. 86 et THIERRY 2014, p. 36. « Les autres pièces sont également distribuées en quantité : je travaille sur un document mentionnant, entre autres récompenses, la remise à une même personne de cent pièces *vạn thê vĩnh lai* du même type, de trois cents *Phú thọ ða nam* de grande catégorie et d'autant de petite catégorie. Dans ce cas, les dons sont clairement un paiement », courrier de François Thierry, 10 février 2016.

18. THIERRY 2014, p. 36-37. Le niveau social des récipiendaires ne semble pas très élevé.

19. Un exemplaire percé sur les 42 recensés, Vente de la Money Company, Hong Kong International Coin Exposition Rare Coin Auction, Hong-Kong, 11-12 mai 1990, sous le n° 875, une pièce de 1,5 *tiền* percée à midi.

vœux et ne relève pas de la sphère économique. La ventilation pondérale fait apparaître des différences de poids relativement importantes pour des valeurs présumées identiques, fréquemment un gramme de différence, ce qui pose d'ailleurs la question d'une valeur de 5 *tiền* qui pourrait bien n'être qu'une pièce de 4,5 *tiền* un peu trop lourde²⁰. Cette irrégularité ne va pas dans le sens d'une série strictement monétaire. Le soin apporté à la fabrication, les flans larges et minces, l'existence d'exemplaires percés plaident pour une décoration²¹.



Figure 3 – Pièce de 3 *tiền* de l'empereur Tự Đức à légende *Phú thọ đa nam*, 10,49 g, coll. privée (taille réelle).

Monnaies au type <i>Phú thọ đa nam</i>					
	argent			or	
Minh Mạng				3 <i>tiền</i> ²²	5 <i>tiền</i> ²³
Thiệu Trị	1,5 <i>tiền</i> ²⁴	3 <i>tiền</i> ²⁵	4,5 <i>tiền</i> ²⁶		4,5 <i>tiền</i> ²⁷
Tự Đức	1,5 <i>tiền</i> ²⁸	3 <i>tiền</i> ²⁹	4,5 <i>tiền</i> ³⁰	3 <i>tiền</i> ³¹	4,5 <i>tiền</i> ³²

20. SCHROEDER 253 à 18,5 g.

21. Monnaies que l'on trouve percées : un exemplaire de Tự Đức dans ma collection, 3 *tiền* argent, 10,49 g, percé à midi ; THIERRY 1986, V267, Thiệu Trị, argent, 5,92 g, pièce percée à midi et 6 heures.

22. SCHROEDER 1905, 205d.

23. SCHROEDER 1905, 205.

24. SCHROEDER 1905, 253 ; THIERRY 1987, 1635.

25. SCHROEDER 1905, 253c.

26. SCHROEDER 1905, 253.

27. THIERRY 1986, V 172-3.

28. SCHROEDER 1905, 358.

29. Ma collection et vente Stack's du 12 janvier 2009.

30. SCHROEDER 1905, 358b.

31. THIERRY 1986, V 266.

32. SCHROEDER 1905, 408 ; THIERRY 1986, V 265 ; vente Heritage du 2 juin 2012.

Faute de sources, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses. Il semble néanmoins que plusieurs éléments permettent de hiérarchiser ces trois séries. Nous proposons de voir dans les deux premières, anépigraphes au revers et celles à légende *Sư dân phú thọ*, des monnaies au sens strict, même si elles ont pu être remises dans des circonstances particulières pour services rendus, et dans la troisième série au revers *Phú thọ ãa nam* des monnaies et décorations. Elles apparaissent comme une sorte de transition vers les séries en métal précieux, bien plus chargées symboliquement.

Bibliographie

JOYAU 2011 : F. JOYAU, *Collections numismatiques H. et M. de Pirey (MEP). Catalogue. Monnaies d'Extrême-Orient*, Société de numismatique asiatique, 2011.

SCHROEDER : A. SCHROEDER, *Annam, études numismatiques*, Paris, 1905.

THIERRY 1986 : F. THIERRY, *Les collections monétaires. Monnaie d'Extrême Orient. Vietnam, Japon*, Paris, 1986.

THIERRY 1987 : F. THIERRY, *Catalogue des monnaies vietnamiennes*, Paris, 1987.

THIERRY 1999 : F. THIERRY « Monnaies et circulation monétaire au Vietnam dans l'ère Tự Đức (1848-1883) », *Revue numismatique*, 1999, p. 267-315.

THIERRY 2001 : F. THIERRY, *Catalogue des monnaies vietnamiennes. Supplément*, Paris, 2001.

THIERRY 2014 : F. THIERRY, *Le trésor de Huê. Une face cachée de la colonisation de l'Indochine*, Paris, 2014.

CORRESPONDANCES

BRICAULT (Laurent), DELRIEUX (Fabrice)¹ – **Retour sur les monnaies de Gangra-Germanicopolis de Paphlagonie.**

Depuis la publication, en 2014, de notre ouvrage sur le monnayage provincial romain de Gangra-Germanicopolis de Paphlagonie (entendu ici sous l'abréviation BRICAULT et DELRIEUX 2014), la découverte de nouveaux exemplaires nous amène à proposer ce petit complément.

Ainsi, Michel Amandry, Directeur d'Études honoraire à l'École Pratique des Hautes Études, a eu la gentillesse de nous faire connaître un bronze germanicopolitain aujourd'hui au Νομισματικό Μουσείο d'Athènes (figure 1)². Publié une première fois dans *Archaiologikon Deltion* 27, 1972, p. 8, n° 3 (pl. 9, n° 19), parmi les nouvelles acquisitions du Musée, celui-ci a fait son entrée dans l'établissement sous le numéro d'inventaire 1971/969. Rangée ailleurs que dans le fond ancien, où se trouvait déjà

1. L. Bricault est professeur d'histoire romaine à l'Université Toulouse Jean Jaurès et membre senior de l'Institut universitaire de France (bricault@univ-tlse2.fr). F. Delrieux est professeur d'histoire ancienne à l'Université Savoie Mont Blanc (fabrice.delrieux@univ-savoie.fr).

2. Qu'il nous soit permis de remercier aussi très chaleureusement Eva Apostolou et Antonia Nokolakopoulou, conservatrices au Νομισματικό Μουσείο, d'avoir permis la publication de cette monnaie.

une monnaie de même origine émise au nom de Caracalla³, la pièce avait de ce fait échappé à notre attention lorsque nous réalisons le catalogue des émissions germanicopolitaines.

Mesurant 23 mm pour un poids de 6,39 g et un axe de positionnement des coins orienté à 6h, le nouveau bronze d'Athènes, très bien conservé, montre au droit le buste drapé de Julia Domna à droite avec la légende $\text{IOY\Lambda \Delta O M N A \Sigma E B}$ écrite de gauche à droite dans le sens des aiguilles d'une montre. Au revers est le type bien connu, dans le nord de l'Asie Mineure, du serpent Glycon, le corps lové en de nombreux plis et la tête chevelue au faciès de chien tournée à gauche⁴. Le dieu est accompagné de la légende $\text{AP \text{P}A\Phi \text{G}E\text{R}M\text{A}N\text{I}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{L}\text{E}\text{W}\text{C} \text{E}\text{T}\text{I}\text{A}$ écrite de gauche à droite dans le sens des aiguilles d'une montre⁵.



Figure 1

Cette monnaie doit être rangée parmi les exemplaires non datés, de même module et de poids équivalent (sans doute des *diassarìa*) de la série germanicopolitaine GG/77. Deux pièces au moins étaient déjà connues à ce jour, une passée dans le commerce en 1994⁶, l'autre acquise par le grand collectionneur allemand Hans von Aulock puis mise en vente en 1978⁷. Le coin de droit ayant servi à les frapper (D37) est le même que celui utilisé pour la pièce conservée à Athènes. En revanche, chaque monnaie a un coin de revers différent (R89, R90 et désormais R90a). Sur celles que nous connaissons en 2014, la légende était toujours le simple ethnique ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛΕΩΣ , au génitif singulier. Plus longue, la légende du nouvel exemplaire est rédigée sous une forme abrégée que l'on peut facilement développer d'après ce que nous apprennent les autres bronzes de Gangra-Germanicopolis⁸. Ainsi doit-on comprendre $\text{AP(ΧΕΟΤΑΤΗC) \text{P}A\Phi(\text{ΛΑΓΟΝΙΑC) ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛΕΩΣ ΕΤΙΑ(C ΘΕΩΝ)}$, formule que l'on pourrait traduire par « (monnaie) de la plus ancienne

-
3. Celle-ci a été publiée dans BRICAULT et DELRIEUX 2014, sous l'indicatif GG/97 [123]. Nous devons à Michel Amandry de connaître enfin le poids de cette pièce : 10,72 g.
 4. Sur le serpent Glycon et ses dérivés, cf. en premier lieu le témoignage de Lucien, *Alexandre ou le faux prophète*, trad. M. Caster, CUF, Paris, Les Belles Lettres, 2001, *passim*. Cf. également BRICAULT et DELRIEUX 2014, p. 112-113, ou bien encore DALAISON et alii 2015, p. 160-167.
 5. Deux petits globules séparent le mot ΕΤΙΑ du reste de la légende.
 6. GG/77 [95] (24/06/7,45) : P.F. Jacquier (Kehl), 16 (automne 1994), lot 296.
 7. GG/77 [96] (21/7/20) : SNG von Aulock, n° 6820 ; Auctiones A. G. (Basel), 8 (27-28 juin 1978), lot 431. Un troisième exemplaire a peut-être été mis en vente dans le catalogue Auctiones A. G. (Basel), 12 (29-30 sept. 1981), lot 223. L'absence de photographie ne nous permet pas de l'assurer, d'autant que cette monnaie est d'un poids similaire à celui de la pièce vendue en 1994 par la même maison (cf. note précédente).
 8. En particulier les exemplaires de la série GG/10.

(cité) de Paphlagonie, Germanicopolis, foyer des dieux». Comme nous l’avons souligné ailleurs⁹, l’expression ἀρχαιοτάτη Παφλαγονίας sert à rappeler la haute antiquité de Germanicopolis, tout du moins si ses habitants prennent en compte le premier nom de leur cité, Gangra, attesté depuis au moins le II^e siècle av. J.-C., quand la ville était alors la capitale des maîtres de la Paphlagonie¹⁰. Pour sa part, l’expression ἐστία θεῶν, très fréquente sur les pièces germanicopolitaines, souligne que la cité est le foyer des dieux, comme l’attestent déjà les nombreuses représentations de divinités sur ses monnaies¹¹. De même, Gangra-Germanicopolis se trouvait non loin du mont Olgassys, actuel Ilgaz Dağları, « haute montagne de plus de 2 500 m d’altitude dans les confins septentrionaux de sa *chôra* et dont Strabon disait qu’elle était “une montagne très haute et d’accès difficile. Les sanctuaires installés un peu partout sur ses flancs appartiennent aux Paphlagoniens” »¹².

Une seconde monnaie inédite en bronze, aujourd’hui dans une collection privée¹³, a encore été portée à notre connaissance récemment (figure 2). Mesurant 22 mm pour un poids de 5,96 g et un axe de positionnement des coins orienté à 6h, cette pièce pourrait passer pour l’équivalent d’un *assarion*. Bien que ses types soient en partie effacés, on reconnaît encore au droit le buste de Géta César à droite, avec cuirasse et *paludamentum*, le tout accompagné de la légende Π CΕΠΤΙ – ΓΕ[ΤΑC Κ]. Au revers est l’ethnique ΓΕΡ/MANI/KO[ΠΟ/ΛΕΩC] inscrit dans une couronne de laurier.



Figure 2

Ainsi décrite, la monnaie est à classer parmi les pièces de la série GG/110 dont un exemplaire au moins, frappé aux mêmes coins de droit (D56) et de revers (R128), se trouve actuellement au Münzkabinett des Staatliche Museen zu Berlin¹⁴. Un autre bronze, issu de la collection Bunbury, est passé pour sa part en vente chez Sotheby, Wilkinson & Hodge en 1896, sous le numéro 44, et est mentionné une nouvelle fois dans *Recueil*², p. 187*, n° 64. À aucun moment cet exemplaire de 21 mm n’est illustré, si bien qu’il nous est impossible de dire s’il s’agit de la monnaie présentée ici.

9. BRICAULT et DELRIEUX 2014, p. 93.

10. Strab. XII, 3, 41. Le nom Germanicopolis n’est attesté que depuis le début du I^{er} s. ap. J.-C. (BRICAULT et DELRIEUX 2014, p. 10). La date précise est discutée (lors du voyage de Germanicus en Orient en 18 ap. J.-C. selon MAREK 2010, p. 410 ; sous Claude selon ROBERT 1980, p. 217).

11. Cf. une liste synthétique dans BRICAULT et DELRIEUX 2014, p. 91-92.

12. BRICAULT et DELRIEUX 2014, p. 93-94. Pour la citation, cf. Strab. XII, 3, 40 : ἔστι δ’ ὁ Ὀλγασσὺς ὄρος σφόδρα ὑψηλὸν καὶ ὄσβατον· καὶ ἱερὰ τοῦ ὄρους τούτου πανταχοῦ καθιδρυμένα ἔχουσιν οἱ Παφλαγόνες (trad. Fr. Lasserre, CUF, Paris, Les Belles-Lettres, 1981).

13. Nous remercions son propriétaire, Francis Jarman, de permettre sa publication dans ce bulletin.

14. D’abord dans la collection A. Löbbecke, le bronze a fait son entrée dans le cabinet de Berlin en 1906. On en trouve la mention dans *Recueil*², p. 187*, n° 64a, puis dans BRICAULT et DELRIEUX 2014, GG/110 [137].

Quatre autres pièces sont encore à signaler dans cette note. Déjà connues lors de la rédaction de l'ouvrage sur l'atelier de Gangra-Germanicopolis, celles-ci sont passées par la suite dans des maisons de ventes ou ont paru dans des catalogues plus anciens ayant échappé à notre première enquête. Les actualisations auxquelles nous invitons le lecteur concernent les exemplaires suivants :

- GG/38 [49b] (Septime Sévère/aigle et enseignes — an 215 de l'ère de la cité [209/210 ap. J.-C.]) : Jencek Historical Interprise (San Mateo), 16 (10 déc. 2013), lot 84 (exemplaire pesé 15,56 g).
- GG/68 [84] (Septime Sévère/Déméter — monnaie non datée) : Classical Numismatic Group (Lancaster), Electronic Auction 348 (8 avr. 2015), lot 476 (exemplaire pesé 14,00 g).
- GG/84 [103a] (Caracalla/Déméter) — monnaie non datée) : Naville Numismatics Ltd (Londres), 15 (07 juin 2015), lot 233 (exemplaire pesé 14,85 g).
- GG/87 [107] (Caracalla/taureau, antérieur levé, et hampes — monnaie non datée) : Classical Numismatic Group (Lancaster), Electronic Auction 344 (11 févr. 2015), lot 298 (exemplaire pesé 15,63 g).

Enfin, une cinquième monnaie a encore été proposée dans une vente Spink les 6-7 décembre 1999, sous le n° 9118, dans un lot de pièces grecques antiques de différentes origines et d'époques variées. Au droit paraît Julia Domna et au revers se tient Asclépios. Il est regrettable que nous ne sachions rien d'autre sur ce bronze (pas de description précise, pas d'illustration, données métrologiques non communiquées) car celui-ci appartient à une série germanicopolitaine inconnue à ce jour. Certes, Asclépios est fréquent dans le monnayage local, seul (GG/26 ; GG/67 ; GG/93) ou en compagnie d'Hygie et Télésphore (GG/92). Partout le dieu paraît dans la position classique d'un homme debout de face dans un *himation*, la tête à gauche, le bras droit appuyé sur un bâton autour duquel s'enroule un serpent, la main gauche posée sur la hanche. Cependant, c'est la première fois qu'on le voit au revers d'une monnaie montrant au droit Julia Domna¹⁵.

Comme le second exemplaire d'Athènes présenté plus haut, cette monnaie témoigne, s'il en était encore besoin, de la formidable activité de l'atelier monétaire de Gangra-Germanicopolis sous les premiers Sévères. En effet, comme l'a si justement remarqué Louis Robert¹⁶, la cité s'est livrée sur au moins deux années, en 208/209 et 209/210 ap. J.-C.¹⁷, à une véritable « orgie de monnayage »¹⁸. En effet, à partir d'un échantillon de 188 monnaies, nous avons pu identifier, dans BRICAULT et DELRIEUX 2014,

15. Le dieu accompagnait déjà Septime Sévère (GG/26 ; GG/67) et Caracalla (GG/92 ; GG/93).

16. ROBERT 1980, p. 219. Cf. à ce sujet l'organisation des émissions germanicopolitaines dans BRICAULT et DELRIEUX 2014, p. 63-67.

17. D'après la mention, sur de nombreuses monnaies, des années de l'ère de la cité (an 214 : $\text{ET } \Delta\text{AI}$; an 215 : $\text{ET } \text{C}\text{EI}$). Sur le calendrier germanicopolitain, dont le point de départ est situé en 6/5 av. J.-C., cf. avant tout DESSAU 1906, p. 335-343, et LESCHHORN 1993, p. 171-172.

18. L'abondance du matériel nous avait déjà obligé à faire un addendum à la fin de BRICAULT et DELRIEUX 2014, p. 203-204. Comme nous l'avons souligné alors (p. 203), « les auteurs de catalogues d'ateliers monétaires savent que leur travail n'est jamais achevé et que des pièces susceptibles de les intéresser peuvent encore surgir à tout instant, par exemple du fond d'un cabinet insoupçonné ou à l'occasion d'une vente. Les monnaies de Gangra-Germanicopolis ne font pas exception à la règle ».

pas moins de 56 coins de droit et 128 coins de revers, dont 32 coins de droit et 68 coins de revers rien que pour les années 208/209-209/210 ap. J.-C., ainsi que 110 séries monétaires différentes. Au regard de tels résultats, tout porte à croire que d'autres pièces surgiront encore de l'ombre après la publication de cette note.

Bibliographie

BRICAULT et DELRIEUX 2014 : L. BRICAULT et F. DELRIEUX, *Gangra-Germanicopolis de Paphlagonie « foyer des dieux », étude de numismatique et d'histoire*, Bordeaux, 2014.

DALAISSON et alii 2015 : J. DALAISSON, F. DELRIEUX et M.-C. FERRIÈS, Abônoteichosionopolis et son atelier monétaire, dans *Arcana Imperii. Mélanges d'histoire économique, sociale et politique, offerts au Professeur Yves Roman*, I, Cl. CHILLET, C. COURRIER et L. PASSET (éd.), Paris, 2015, p. 91-205.

DESSAU 1906 : H. DESSAU, Die Entstehung der Aeren von Gangra und Amasia, *ZfN* 25, 1906, p. 335-343.

LESCHHORN 1993 : W. LESCHHORN, *Antike Ären. Zeitrechnung, Politik und Geschichte im Schwarzmeerraum und in Kleinasien nördlich des Tauros*, Historia 81, Stuttgart, 1993.

MAREK 2010 : Chr. MAREK, *Geschichte Kleinasiens in der Antike*, Munich, 2010.

*Recueil*² : W. H. WADDINGTON, E. BABELON et Th. REINACH, *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure*, I,1 : Pont et Paphlagonie, 1^{re} éd. : Paris, 1904, 2^e éd. : Paris, 1925 (rééd. *Subsidia epigraphica, Quellen und Abhandlungen zur griechischen Epigraphik*, 5, Hildesheim-New York, 1976).

ROBERT 1980 : L. ROBERT, *À travers l'Asie Mineure. Poètes et prosateurs, monnaie grecques, voyageurs et géographie*, BÉFAR, 239, Paris, 1980.

SNG von Aulock : *Sylloge Nummorum Graecorum — Deutschland : Sammlung von Aulock*, Berlin, 1957-1981.

KIWAN (Khaled)¹, KENNAWI (Ammar)² – **Trésor monétaire romain de Syrie (Alep, Tell Mishrifat)**.

Circonstances de la découverte

Tell Mishrifat est un site ancien qui se situe sur la rive gauche de l'Euphrate, à environ 100 km de la frontière syro-turque.

Une mission archéologique japonaise a conduit des fouilles sur ce site entre les années 1975 et 1979³ et découvert en 1977 le trésor dont il est question dans cet article⁴. Il était composé de 298 tétradrachmes en billon, datées au milieu du III^e siècle ap. J.-C. Toutes les monnaies étaient contenues dans deux petits vases en terre cuite⁵.

1. Université d'Alep, contact : khaledkiwan.unialep@hotmail.com.

2. Musée National d'Alep, contact : ammarkannawi@hotmail.com.

3. En réponse à l'appel de l'UNESCO dans le cadre de la mise en eau du barrage de Tabqa : sur ce projet, voir BOURGEY 1974.

4. EGAMI *et al.* 1979, p. 5 et p. 12 : les deux pots ont été découverts dans le Niveau 3 entre le mur d'une construction (A) et le mur de fortification d'une phase ultérieure.

5. EGAMI *et al.* 1979, pl. 31 a (vases in situ), b-c (un des deux vases).

La mission japonaise a conservé la moitié de ces tétradrachmes, qui sont désormais à Tokyo, mais n'en a jamais publié d'étude. L'autre partie du trésor, composée donc de 154 pièces, est actuellement conservée à Alep⁶. Ce lot n'a jamais fait l'objet d'une publication⁷.

Composition du lot

Les 154 tétradrachmes se répartissent selon le tableau suivant :

Atelier	Antioche	Aelia Capitolina	Atelier indéterminé
Caracalla		1	1
Gordien III	2		
Philippe I	55		
Otacilia	3		
Philippe II	50		
Trajan Dèce	41		
Herennius Etruscus	1		
Total	152	1	1

Commentaire

Ce dépôt se clôt sous le règne de Trajan Dèce (249-251), mais il est possible que des tétradrachmes de Trébonien Galle ou de Volusien (251-253) figuraient dans l'autre lot. Cela ne change toutefois pas grand chose au commentaire que l'on peut faire sur ce trésor, qui s'inscrit dans une longue liste de dépôts de cette époque⁸. Vers 250, le numéraire frappé sous Caracalla ou même Gordien III ne circule plus beaucoup, chassé ou recyclé par les frappes extrêmement abondantes de Philippe, Trajan Dèce, Trébonien Galle et Volusien. Ces tétradrachmes de billon vont à leur tour sortir de la circulation en raison des frappes extrêmement abondantes d'antoniniens ordonnées à Antioche par Trébonien Galle et Volusien⁹. Ces billons sont thésaurisés, d'autant que Shapur I^{er} envahit la Syrie en 253. Le trésor de Mishrifat est un nouveau témoignage de cette période troublée qui conduira à la capture de Valérien par Shapur I^{er}.

6. Je tiens à remercier Ammar Kennawi, conservateur du Musée d'Archéologique Classique d'Alep, de m'avoir donné l'autorisation d'étudier ce trésor et c'est un plaisir pour moi de l'associer à cette publication.

7. Mais KIWAN 2012, p. 126-127.

8. BUTCHER 2004, p. 276-277, nos 42-47. Le trésor de Tell Mishrifat est cité sous le no 42a, sans détails.

9. METCALF 1977.



Figure 1 – Caracalla, Aelia Capitolina,
PRIEUR 1626, 215-217, 13,10 g.



Figure 2 – Gordien III, Antioche,
McALEE 860, 238-240, 12,27 g.



Figure 3 – Philippe I^{er}, Antioche,
McALEE 886, 244, 9,87 g.



Figure 4 – Philippe I^{er}, Antioche,
McALEE 935, 248-9, 11,58 g.



Figure 5 – Otacilia Severa, Antioche,
McALEE 1095, 247, 12,64 g.



Figure 6 – Philippe II, Antioche,
McALEE 1038, 247, 12,60 g.



Figure 7 – Trajan Dèce, Antioche,
McALEE 1106, 249-51, 14,18 g.

Bibliographie

BOURGEY 1974 : A. BOURGEY, Le barrage de Tabqa et l'aménagement du bassin de l'Euphrate en Syrie, *Revue de géographie de Lyon* 49-4 (1974), p. 343-354.

BUTCHER 2004 : K. BUTCHER, *Coinage in Roman Syria. Northern Syria, 64 BC-AD 253*, Londres, 2004.

EGAMI *et al.* 1979 : N. EGAMI, S. MASUDA, T. IWASAKI, Remeilah and Mishrifat: *Excavations of Hellenistic Sites in the Euphrates Basin, 1974-1978, Preliminary Reports of Archaeological Researches in Syria I*, The Ancient Orient Museum, Tokyo, 1979.

KIWAN 2012 : K. KIWAN, Cinq trésors romains de Syrie, *AJN* 24 (2012), p. 123-132 et pl. 30-33.

McALEE 2007 : R. McALEE, *The Coins of Roman Antioch*, Lancaster/Londres, 2007.

METCALF 1977 : W. E. METCALF, The Antioch Hoard of Antoniniani and the Eastern Coinage of Trebonianus Gallus and Volusian, *MN* 22 (1977), p. 71-94 et Pl. 10-18.

PRIEUR 2000 : M. and K. PRIEUR, *A type corpus of the Syro-Phoenician Tetradrachms and their Fractions from 57 BC to AD 253*, Lancaster/Londres, 2000.

ADAM (Christophe)¹ – Le monnayage de Raoul (923-936) à Troyes.

En 1963 est découvert le trésor de Fécamp² (enfoui vers 980) puis quelques années plus tard, celui du Loiret³ (enfoui vers 958). Il est alors couramment admis que le monnayage féodal troyen résulte d'une immobilisation de celui de Charles-le-Simple (898-923). En 2009, il apparaît cependant dans une vente publique, un denier inédit de Raoul (923-936) frappé à Troyes⁴. Ce dernier peut être décrit ainsi : à l'avers la légende + RADVL REX (légende à 7 heures ; monogramme carolin) et au revers + TRECAS CVI (croix) (figure 1). Son diamètre est de 20,5 mm et son poids de 1,54 g.

1. christophe.adam@lesmonnaieschampenoises.fr.

2. DUMAS 1971, p. 165-166.

3. DUPLESSY 1985, p. 142.

4. Comptoir Général Financier, Monnaies 39, Paris, 18/06/2009, n° 34.

On remarquera plus particulièrement le monogramme carolin KRLS qui a été transformé, le L a été remplacé par un D et le S a tout simplement été supprimé. En 2013, deux nouveaux exemplaires se retrouvent sur le marché public. Ils présentent tous deux un avers similaire à l'exemplaire vendu en 2009 bien que de coins différents ; quant aux revers, l'un présente la légende + TRECAS CI et l'autre + TRECAS CIVI (20 mm et 1,31 g) (figure 2). Nous constatons ici que la légende TRECAS CIVITAS employée sur les frappes de Charles-le-Simple a tendance à se raccourcir ; ainsi ce dernier exemplaire à la légende TRECAS CIVI doit être considéré comme l'une des premières frappes du roi Raoul.



Figure 1 – Exemplaire vendu en 2009 par la CGF (agrandissement $\times 2$).



Figure 2 – L'un des exemplaires paru en 2013 (agrandissement $\times 2$).

Nous savons désormais que les immobilisations troyennes du x^e siècle ne peuvent remonter au-delà du règne de Raoul. Ce dernier ayant été comte de Troyes de 921 à 923, aurait-il permis à ses successeurs à ce comté d'y battre monnaie ? Quoi qu'il en soit, en examinant de plus près ces immobilisations du x^e siècle, il m'a été possible d'identifier les frappes monétaires anonymes qui ont immédiatement suivi celles de

Raoul, elles sont peut-être même contemporaines de la fin de son règne. Le monogramme de Raoul y est altéré, le D est remplacé par un besant et un croissant fait son apparition dans le 4^e canton, vestige de la partie inférieure d'un S rétrograde du monogramme KRLS. Est également caractéristique de ces immobilisations, l'emploi d'une large croix au revers. Ce type était déjà connu auparavant puisque Poey d'Avant dans son ouvrage monumental en donne la description d'un exemplaire provenant du trésor de Soleure⁵ (enfoui vers 950). L'exemplaire ici présenté est tiré de ma collection et peut être décrit comme suit : à l'avers la légende + CRACIA D- IX (légende rétrograde à 3 heures ; monogramme carolin dégénéré) et au revers + TRECAS CIVI (croix) (figure 3). Son diamètre est de 19 mm et son poids de 1,24 g (poids identique à l'exemplaire de Soleure).



Figure 3 – Immobilisation post radulphienne
(agrandissement $\times 2$).

Le denier de Raoul vendu en 2009 avait été présenté auparavant à la vente par un autre professionnel parisien qui le vendait comme l'un des nombreux deniers anonymes troyens du ^xe siècle. Cette erreur me laisse supposer que les deniers de Raoul frappés à Troyes ne sont peut-être pas si rares que cela et une étude plus attentive des légendes de ces deniers anonymes du ^xe siècle découverts dans les trésors passés pourrait peut-être permettre d'en découvrir de nouveaux exemplaires.

Bibliographie

BLANCHET 1856 : R. BLANCHET, *Enfouissements monétaires, Mémoire sur les monnaies des rois de la Bourgogne transjurane*, Zurich, 1856.

DUMAS 1971 : Fr. DUMAS, *Le trésor de Fécamp et le monnayage en Francie occidentale pendant la seconde moitié du ^xe siècle*, Paris, 1971.

DUPLESSY 1985 : J. DUPLESSY, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, tome I, Paris, 1985.

PAGAN 1968 : H.E. PAGAN, *The Solothurn hoard re-assessed*, *Gazette Numismatique Suisse*, Zurich, 1968, p. 117-122.

POEY D'AVANT 1862 : F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, Paris, 1862.

5. POEY D'AVANT 1862, n° 5932 ; BLANCHET 1856, p. 21-22 ; PAGAN 1968.

CHARLET (Christian)¹, HOLLARD (Dominique)² – **L’art de Benjamin Duvivier au service de deux hauts dignitaires francs-maçons : Philippe d’Orléans et le duc de Bouillon.**

En 1995, dans la *Revue belge de numismatique*, Arnaud Clairand et Dominique Hollard ont longuement étudié, à partir d’un dossier d’archives, le jeton d’argent de la Cour souveraine de Bouillon, gravé par Benjamin Duvivier et frappé en 1789 avec le millésime 1788 (figure 1)³.

Grâce à l’examen des dessins originaux du graveur, conservés au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de France (figure 2), il avait été possible de conclure à une inspiration maçonnique de ce jeton⁴. Des indices probants, tels que la conception architecturale du bâtiment représenté, ainsi que le choix de la légende proclamant la Justice comme déesse de la Patrie permettaient de le penser. Cette inspiration maçonnique était d’ailleurs encore plus perceptible dans le dessin initial du projet, plus complet que le motif simplifié qui fut finalement retenu : le jeton frappé ne conserve en effet qu’une partie d’un temple maçonnique figurant en entier sur le dessin, lequel montre également, sur le fronton du temple, les attributs de la justice que sont le glaive et le faisceau de licteur⁵.

La découverte inattendue d’une médaille maçonnique de Philippe d’Orléans, duc de Chartres puis duc d’Orléans, et enfin Philippe-Égalité, vient confirmer l’intuition des auteurs qui n’en avaient pas connaissance en 1995. Cette somptueuse médaille est en effet apparue en 2007 (figure 3) et un second exemplaire a été proposé à la vente en 2011⁶. Elle fut présentée à notre Société par Marc Labouret à la séance de novembre 2007⁷ et elle figure dans son ouvrage de référence⁸ avec plusieurs médailles ou jetons maçonniques sur lesquels un motif comparable, c’est-à-dire un temple maçonnique, est représenté.

La médaille du duc de Chartres, frappée en son honneur en qualité de Grand Maître du Grand Orient de France, c’est-à-dire de la franc-maçonnerie française, fut éditée au début de 1780. Un exemplaire en or en fut remis au Grand Maître qui autorisa les membres de la loge de s’en décorer comme d’un bijou distinctif (ce qui explique la présence de la bélière sur l’exemplaire apparu en 2007)⁹. Cette médaille remarquable fut gravée également par B. Duvivier, quelques années avant le jeton de la Cour souveraine de Bouillon tel que celui-ci figurait sur le dessin initial du projet.

1. Membre titulaire de la SFN, ancien historien Ville de Paris.

2. Département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF.

3. CLAIRAND et HOLLARD 1995.

4. CLAIRAND et HOLLARD 1995, p. 240-242.

5. Sur les médailles et jetons maçonniques, la Justice est souvent accompagnée du glaive : cf. par exemple les jetons des loges *La Constance éprouvée* (Labouret 187) avec un temple ou *Thémis* (Labouret 379) avec la balance. Le faisceau du licteur figure notamment sur les jetons de loge de Roëttiers de Montaleau, *Le Centre des Amis* (Labouret 162-163). Référence LABOURET 2007a. Voir également le glaive figurant sur la médaille du centenaire de l’initiation maçonnique du roi de Prusse Frédéric II (CHARLET 2007, p. 103-104, fig. 2)

6. VSO iNumis, mars 2007, n° 1329 et VE iNumis, Paris, mai 2011, n° 146.

7. LABOURET 2007b.

8. LABOURET 2007a, p. 233.

9. CHARLET 2014.



Figure 1



Figure 2 (échelle 1/2)



Figure 3



La comparaison de la médaille de Philippe d'Orléans et du dessin du projet initial du jeton de Bouillon fait apparaître sans équivoque une même inspiration philosophique. En 1788, le duc de Bouillon a voulu que sa Cour souveraine, qui rendait la justice, sujet d'une extrême importance pour les francs-maçons de l'époque, soit représentée sous la forme d'un temple maçonnique tel que ces temples étaient alors conçus. B. Duvivier, qui avait gravé en 1780 la médaille maçonnique de Philippe d'Orléans, chef de l'Ordre en France, comportant la représentation d'un temple, était parfaitement qualifié pour effectuer un travail similaire sur le projet du duc de Bouillon.

On sait par ailleurs que B. Duvivier fut l'auteur de jetons d'argent – à l'effigie de Louis XVI – ayant pour thème soit « l'art de la maçonnerie », soit la Minerve maçonnique tenant à la main le niveau, le compas à ses pieds, accompagnée de la légende maçonnique **CONSOCIARE AMAT** : « Elle aime à réunir »¹⁰.

Le choix, par le duc de Bouillon, d'un bâtiment d'inspiration maçonnique pour sa Cour souveraine ne doit pas surprendre. La famille de la Tour d'Auvergne, régnante à Bouillon, était alors très engagée dans la franc-maçonnerie. Le duc avait eu dans sa jeunesse pour précepteur un ancien secrétaire de Fénelon, le chevalier écossais André-Michel de Ramsay lequel fut un des fondateurs de la franc-maçonnerie en France¹¹. Le duc de Bouillon était lui-même, par ailleurs, à la tête d'une obédience maçonnique dans son duché, dite « Orient de Bouillon ». Enfin, c'est un cadet de la Maison, le prince Godefroy-Maurice de la Tour d'Auvergne, placé à la tête de la Mère-loge écossaise de France, *Le Contrat social* (La Fayette, Paul Jones, Lacépède, de Grasse-Tilly, le maréchal Serrurier...) qui guidera les premiers pas de Simon Bolivar dans la franc-maçonnerie en 1805¹².

B. Duvivier a-t-il transposé sa composition de 1780 réalisée pour la médaille de Philippe d'Orléans lorsqu'il dessina le projet du jeton de Bouillon ? On peut le penser, tant la similitude des bâtiments est grande. La réalisation finale du jeton de Bouillon ne conserve que la partie centrale du temple maçonnique représenté sur la médaille précitée de 1780. Cette façade se retrouve toutefois sur de nombreux jetons maçonniques frappés à partir de l'Empire, notamment des jetons de référence du Grand Orient de France¹³. On peut ainsi la considérer comme une représentation classique du temple maçonnique à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, concurremment avec la représentation du temple circulaire qui figure sur les jetons de la loge des *Neuf Sœurs* (Comte de Milly, Benjamin Franklin, anonyme)¹⁴.

Malgré cela, il est singulier de constater que les magistrats de la Cour souveraine de Bouillon, à qui était destiné en premier lieu le jeton, ne discernèrent nullement l'allusion maçonnique contenue dans cette architecture associée à la légende **IUSTITIÆ DEÆ PATRIÆ** « À la Justice, déesse de la Patrie ». Ils demandèrent au duc, qui leur avait imposé le projet proposé par Duvivier, de remplacer cette légende par une devise plus en rapport avec leur fonction¹⁵, s'interrogeant par ailleurs sur la tutelle de la Justice sur leur Principauté dont ils ne saisissaient guère le sens, alors même que

10. LABOURET 2007a, p. 67-70.

11. LIGOU 2006, p. 999-1000 ; CLAIRAND et HOLLARD 1995, p. 241.

12. CHARLET 2013 p. 104 ; NAUDON 1984, p. 34-31.

13. LABOURET 2007a, p. 5-6.

14. LABOURET 2007a, p. 292-295 et LABOURET 2009.

15. CLAIRAND et HOLLARD 1995, p. 239. Les magistrats proposèrent les formules suivantes : *unicuique suum* (« à chacun le sien »), *oppressis refugium* (« le refuge des opprimés ») et *quod dictat scribimus* (« nous écrivons ce qu'elle nous dicte »).

le thème de la justice était au cœur des réflexions des francs-maçons dans ces années prérévolutionnaires¹⁶ !

Peut-on pour autant déduire de ce qui précède que B. Duvivier était lui-même franc-maçon ? C'est possible, mais les preuves manquent. Ce qui est certain c'est que des éléments irréfutables d'appartenance à la franc-maçonnerie existent pour un certain nombre de graveurs et de monnayeurs, liés pour la plupart à la Monnaie de Paris : Nicolas-Pierre Tiolier, Louis Jaley, François Bernier le graveur particulier de la Monnaie, le directeur de celle-ci Roëttiers de Montaleau, etc. Il reste néanmoins des incertitudes : le cas le plus célèbre étant sans doute celui de l'Inspecteur général des monnaies Condorcet, dont l'adhésion à la franc-maçonnerie est vraisemblable mais n'a pas encore pu être établie¹⁷, faute de preuves confirmant des indices.

Bibliographie

AMIABLE 1989 : L. AMIABLE, *La loge des Neuf sœurs : une loge maçonnique d'avant 1789*, Paris, 1897, réédition de 1989 avec commentaires de Ch. Porset (CNRS).

BADINTER 1994 : É. et R. BADINTER, *Condorcet. Un intellectuel en politique*, Paris, Fayard, 1988, nouvelle édition revue et augmentée, 1994.

CHARLET 2007 : Chr. CHARLET, Louis XVIII, Decazes et la franc-maçonnerie, *BSFN*, mai 2007, p. 101-107.

CHARLET 2013 : Chr. CHARLET, L'inspiration bolivarienne dans la numismatique, *BSFN*, mai 2013, p. 101-104.

CHARLET 2014 : Chr. CHARLET, L'exceptionnelle médaille du futur Philippe-Égalité (1780), *Numismatique & Change*, 462, novembre 2014, p. 27.

CLAIRAND et HOLLARD 1995 : A. CLAIRAND et D. HOLLARD, « Le jeton de la Cour souveraine de Bouillon », *RBN*, CXLI, 1995, p. 227-276 et pl. XVIII-XIX.

LABOURET 2007a : M. LABOURET, *Les métaux et la mémoire*, Paris, 2007, Maison Platt.

LABOURET 2007b : M. LABOURET, Le bijou de la loge maçonnique la Fidélité à l'effigie du duc de Chartres, *BSFN*, novembre 2007, p. 229-236.

LABOURET 2009 : M. LABOURET, « Les jetons de la Loge des Neuf Sœurs », *Chroniques d'histoire maçonnique*, 64, Paris, 2009, p. 61-73.

LIGOU 2006 : D. LIGOU (sous la direction de), *Dictionnaire de la Franc-Maçonnerie*, Paris, 1987, PUF, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par Ch. Porset et D. Morillon, 2006.

NAUDON 1984 : P. NAUDON, *Histoire, Rituel et Tuileur des Hauts Grades maçonniques*, Paris, 1984.

16. CLAIRAND et HOLLARD 1995, p. 240-242.

17. Bien qu'elle soit contestée par BADINTER 1994, p. 162-164, sur la seule base d'un raisonnement, un certain nombre d'indices matériels incitent plutôt à une appartenance vraisemblable de Condorcet à la franc-maçonnerie (cf. Charles Porset, commentaires dans AMIABLE 1989). Les archives du Grand Orient de France, rue Cadet, détiennent des documents imprimés de la Période du Premier Empire évoquant le « Frère Condorcet », qui ne peuvent pour autant constituer des preuves. L'appartenance d'une personne à la franc-maçonnerie ne se déduit pas d'un raisonnement mais de l'inscription du nom de l'intéressé au tableau d'une loge (ex. Saint-Alexandre d'Écosse 1805, BOLIVAR, officier espagnol), avec un n° matricule. Condorcet, que les Badinter considèrent comme « un compagnon de route des Neuf Sœurs », ne fut finalement par initié dans cette loge comme l'expliquent L. Amiable et Ch. Porset, mais il a pu néanmoins être initié dans une autre loge proche, *L'Olympique de la Parfaite Estime* par exemple. Les auteurs qui nient l'appartenance de Condorcet à franc-maçonnerie n'en sont pas membres.

Compte rendu de la séance du 6 février 2016

Président : M. Michel Amandry, puis M. Marc Bompaire.

Membres présents : M^{mes} et MM. R. Andurand, F. Arbez, S. Berger, M. Bompaire, A. Bourgeois, Fr. Boursier, Chr. Charlet, M. Chauveau, Y. Coativy, Br. Fischer, J.-P. Garnier, G. Gautier, A. Hostein, P. Ilisch, J. Jambu, L. Lariche, M.-Chr. Marcellesi, C. Morisson, S. Nieto-Pelletier, O. Picard, R. Prot, A. Ronde, G. Sarah, Ph. Schiesser, L. Schmitt, A. Suspène, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Invité : M. M. Pérignon.

Membres excusés : Fr. Beau, V. Drost, Fr. Duyrat, C. Grandjean, P.-O. Hochard, M. Hourlier, Fr. Joyaux, Ph. Mathieu, S. de Turckheim-Pey.

BSFN

Les procès-verbaux des séances de septembre (70-7) et d'octobre (70-8) 2015 sont soumis au vote de l'assemblée. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Candidature

La candidature de M^{me} Gaëlle Thévenin, doctorante à l'université Paris IV-Sorbonne et parrainée par Frédérique Duyrat et Julien Olivier, est présentée.

Annonces

Le président déclare que les *BSFN* de novembre 2015, décembre 2015 et janvier 2016 ne devraient pas tarder.

Le président a le plaisir d'annoncer, en présence de la récipiendaire, que M^{me} Cécile Morisson a été élue « académicien » le 11 décembre dernier au fauteuil de Jean Favier, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (AIBL). L'assemblée félicite Mme Morisson avec une salve d'applaudissements.

Le président précise ensuite que la Société royale de Numismatique de Belgique (SRNB) fête cette année son 175^e anniversaire. À cette occasion, le président de la SFN se rendra à Bruxelles au mois de mai prochain. Il fait circuler le programme de cette journée anniversaire du 21 mai. Il annonce également la tenue au Forum antique de Bavay (où s'étaient déroulées les Journées numismatiques 2013 de la SFN) d'une intéressante exposition intitulée « Marguerite Yourcenar et l'empereur Hadrien : une réécriture de l'Antiquité ». Il ajoute que les « Rencontres numismatiques » de la SÉNA se tiendront cette année à Avallon (Yonne), les 28-29 mai prochains.

Le président cède ensuite la parole à M^{me} Marie-Christine Marcellesi, qui a le plaisir d'annoncer, dans le cadre du séminaire « Monnaies et sanctuaires » de l'École normale supérieure (ENS), la conférence à venir de M^{me} Zeynep Çizmeli-Öğün, professeur à l'université d'Ankara (Turquie), qui aura lieu le jeudi 18 février, dans la salle des Actes de l'ENS, à 16 h. Elle portera sur « Les trouvailles monétaires dans les sanctuaires d'Asie Mineure (le *Smintheion* à Alexandrie de Troade, sanctuaire d'Apollon de Claros en Ionie, sanctuaire de Déméter à Caunos de Carie) ».

M. Marc Bompaire déclare que M. Thibault Cardon, membre de notre Société, soutiendra sa thèse de doctorat le 4 mars prochain. Dirigée par M. Mathieu Arnoux et co-dirigée par M. Bompaire, cette thèse a pour titre « Les usages des monnaies (mi-XII^e-début XIV^e siècle. Pour une approche archéologique, anthropologique et historique des monnaies médiévales ».

Le président reprend la parole pour annoncer le décès de M^{me} Jennifer Warren, numismate britannique spécialisée dans le monnayage du Péloponnèse antique et notamment du monnayage de bronze du *koinon* achaien.

M. Michel Amandry cède la présidence à M. Marc Bompaire.

Remise du Jeton de vermeil 2015

Après un discours dans lequel a été retracée la carrière du récipiendaire, M. Marc Bompaire remet officiellement le « jeton de vermeil 2015 » de la SFN à M. Peter Ilisch. Ce dernier a fait des études d'histoire à l'université de Münster et a travaillé sous la direction de M. Peter Berghaus. Il s'est notamment intéressé aux trouvailles monétaires dans le Land de Westphalie. Il a enseigné la numismatique à l'université de Münster et a reçu de multiples distinctions en Allemagne, aux Pays-Bas et en Pologne. M. Bompaire évoque quelques-uns de ses travaux, notamment ceux portant sur les gros tournois de Saint-Louis et leurs imitations, sur le monnayage des Pays-Bas, etc. Il rappelle qu'en 2012, à l'occasion de son 65^e anniversaire, M. Ilisch a été honoré d'un recueil de *Mélanges* intitulé « Nummi docent ! Münzen – Schätze – Funde: Festschrift für Peter Ilisch zum 65. Geburtstag am 28. April 2012 ».



M. Ilisch remercie chaleureusement M. Bompaire et la SFN. Il présente deux publications, l'une sur la Flandre française, l'autre sur les trouvailles monétaires en Pologne de Byzance au ^{XIII}^e siècle, qu'il offre à la SFN.

Publications

Le président fait circuler les publications reçues dernièrement :

- *Bulletin du Cercle d'Études numismatiques*, 52/3, septembre-décembre 2015.
- *Cahiers de Numismatique médiévale*, 58, « La liturgie hispanique », octobre-décembre 2015.
- *Numismatisches Nachrichtenblatt*, 1 et 2/2016.
- *Svensk Numismatisk Tidskrift*, 8, décembre 2015.

Tirage-à-part :

- Brigitte Fischer, La face cachée des monnaies celtiques, *Antiquités nationales*, 44, 2013, p. 87-96.

N.B. : ce tirage-à-part avait été offert par M^{me} Fischer à la SFN en début d'année dernière, mais n'a pu être présenté en séance qu'aujourd'hui. Nous présentons toutes nos excuses à M^{me} Fischer pour ce retard.

59^e Journées numismatiques – Colmar – 10-12 juin 2016

Les prochaines Journées numismatiques se dérouleront à Colmar (Haut-Rhin), les 10-12 juin prochains. Contrairement aux années précédentes, il ne sera pas envoyé de formulaire papier. Le programme ainsi que le bulletin d'inscription sont consultables et téléchargeables sur le site Internet de la SFN :

<http://www.sfnnumismatique.org>

Pour toute demande de renseignement, merci de vous adresser au secrétariat de la SFN à l'adresse suivante : sfnum@hotmail.fr

Communications

MM. Peter Ilisch, Guillaume Sarah, Yves Coativy et Arnaud Suspène présentent tour à tour leurs communications. À l'issue de celles-ci, le président remercie M. Ilisch et l'assemblée, puis déclare la séance close.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2016

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*) :

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €

Droit de première inscription 8 €

Abonnement au *BSFN* :

Membres de la SFN :

France	28 €
Étranger	34 €

Non membres de la SFN :

France	40 €
Étranger	45 €

Vente au numéro

Changement d'adresse 1,50 €

Compte bancaire : BRED Paris Bourse

Code BIC : BRED FRPPXXX

N° IBAN : FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros.

Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique

10 numéros par an — ISSN 0037-9344

N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique

reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France

58 rue de Richelieu, 75002 Paris – tél./fax 01 53 79 86 26

Internet : <http://www.sfn Numismatique.org>

e-mail : sfn Numismatique@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil
d'administration assure l'examen des correspondances
par deux rapporteurs avant publication

Secrétaire de rédaction : Sylvia Nieto-Pelletier (nieto@cnr-s-orleans.fr),
assistée de Pierre-Olivier Hochard (pierre-olivier.hochard@univ-orleans.fr)

Directeur de la publication : Michel Amandry

Préresse : Fabien TESSIER

Imprimerie France-Quercy – Mercuès